



RAPPORT ANNUEL 2015



PRODUCTION

Coordination de la rédaction

Luc Doray

Collaboration à la rédaction

Brunelle-Amélie Bourque

Louis-Alexandre Cazal

Luc Doray

Lizon Levesque

Jimmy Paquet-Cormier

Anik Pouliot

Gilles Vézina

Révision

Lizon Levesque

Traduction

Joanne Gibbs

Photographies

Lucie Bataille

Frédéric Tougas

Conception graphique

Élisabeth Doyon

Dépôt légal - Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2016

Dépôt légal - Bibliothèque et archives, Canada 2016

ISBN 978-2-924002-81-0 (imprimé)

ISBN 978-2-924002-82-7 (PDF)

Version électronique disponible sur le site Internet :

www.ocpm.qc.ca

English paper version available upon request

English PDF available on Internet Website





Monsieur Frantz Benjamin
Président du conseil municipal
Ville de Montréal
Montréal (Québec)

Monsieur le Président,

Conformément à la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel 2015 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Le présent rapport rend compte des activités de l'Office pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente de l'Office de consultation publique de Montréal,

Dominique Ollivier
Le 1^{er} mai 2016

REMERCIEMENTS

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tient à remercier tous ses collaborateurs pour leur contribution à la promotion des activités de l'Office en 2015.

L'OCPM profite également de l'occasion pour remercier les groupes, organismes, citoyens, fonctionnaires et promoteurs qui ont participé aux diverses consultations publiques.

Les séances de consultation publique tenues par l'Office ont connu un franc succès grâce à l'engagement de tous les employés, professionnels, cadres et élus des arrondissements et des services centraux qui ont apporté leur aide et expertise pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et des enjeux.

Sans la bonne volonté de tous, les consultations publiques de l'OCPM n'auraient pas atteint leur objectif premier de transmettre l'information et les données pertinentes sur les divers projets aux Montréalaises et aux Montréalais, en vue de recueillir leur opinion et leurs commentaires.

TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente	8
Mission et mandat	10
Activités	13
Bilan des communications	25
Nouvelles technologies	29
Relations extérieures	33
Budget	37
Annexe I	
Notes biographiques de la présidente et des commissaires en 2015	41
Annexe II	
Extraits de la Charte de la Ville de Montréal	54
Annexe III	
Organisation, pratiques et code de déontologie	58
Annexe IV	
Liste des employés et collaborateurs en 2015	63

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de fierté que l'Office de consultation publique de Montréal présente son bilan de l'année 2015, une année qui s'est révélée énergisante et qui s'est inscrite sous le signe du renouveau.

Cette année, le comité exécutif et le conseil municipal nous ont confié cinq mandats de consultation des Montréalais : un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le Quartier des gares, deux projets immobiliers dans les arrondissements de Ville-Marie et de LaSalle, un énoncé qui assurait la concordance entre le Plan d'urbanisme de Montréal et le schéma d'aménagement adopté au printemps par le conseil de l'agglomération et, le dernier, mais non le moindre, un mandat sur la réduction de la dépendance montréalaise aux énergies fossiles.

Ces différents projets ont été l'occasion de tester de nouvelles approches, comme les activités auto-organisées et des débats citoyens, pour joindre plus de participants. Nous avons soutenu ces innovations par différents outils, tels les questionnaires en ligne, la visualisation en 3D et une plateforme de participation en ligne. La combinaison de ces méthodes a généré de grands succès de participation citoyenne, particulièrement en ce qui a trait à la première phase de consultation sur la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, où plus de 1 000 personnes se sont exprimées sur ce sujet.

Il est important de préciser que ces méthodes ne viennent pas se substituer à la méthodologie traditionnelle de l'Office. Elles se veulent plutôt des étapes complémentaires qui permettent à un nombre croissant de citoyens de s'informer, de débattre et de participer. En effet, après plus de 13 ans d'existence, il nous apparaît primordial de rendre les processus encore plus accessibles et plus faciles à utiliser. Nous voulons, en parallèle des outils existants, diversifier nos méthodes pour

nous assurer de joindre des groupes plus difficiles à toucher, tels les citoyens issus de l'immigration et les personnes vulnérables, peu à l'aise avec l'écrit ou en situation de précarité. Nous cherchons à ce qu'en tout temps, une diversité de points de vue d'un ensemble de parties prenantes soit entendue pour mener des débats plus inclusifs, plus participatifs, plus équitables et plus éclairants, en vue de faciliter la prise de décision des élus.

Partager les expériences : un objectif au cœur de notre plan de travail

Au fil des ans, nous avons été à la fois les témoins et les acteurs de l'évolution de la vie démocratique et, plus particulièrement, de la transformation des pratiques de consultation publique à Montréal. L'expertise et la crédibilité de l'Office dépassent maintenant de loin les seuls cas prescrits à la Charte. Cette expertise, nous avons voulu la partager largement en organisant divers événements. Ce partage de bonnes pratiques, ces échanges constants et le réseautage qui en découle nous permettent de mener à bien le rôle d'accompagnement et de soutien des instances de la Ville organisant des exercices de consultation qui nous est dévolu par l'article 83 de la Charte.

Puisque les modes d'interaction évoluent, nous avons consenti, en 2015, des efforts supplémentaires pour documenter les pratiques, les analyser avec toujours en tête une obsession : garantir la crédibilité des mécanismes et en faire des outils de débats inclusifs.

C'est notamment dans ce cadre que nous avons élaboré, de concert avec le Bureau de la Présidence du conseil, des séances de formation des élus et des instances municipales responsables de consultations à diverses échelles. Ces activités, auxquelles ont participé plus du tiers des membres du conseil municipal, ont été un énorme succès.

La journée d'échange Consultation, concertation et codesign : *L'art de planifier avec les communautés locales*, qui s'est déroulée devant une salle comble en avril dernier, est un autre bel exemple de cet esprit qui nous anime. Le constat qui en ressort est parlant : l'articulation de ce qui constitue l'intérêt général, le bien commun, demande à être de plus en plus déterminée avec la population, et non plus uniquement en son nom. Les dossiers se complexifient. Les moyens de faire ressortir et confronter les idées, contributions et revendications se multiplient et se réinventent constamment. En ce sens, il est nécessaire pour l'Office de rester en phase avec les meilleures pratiques afin de s'assurer que les nouveaux modes de consultation qui émergent ne soient pas générateurs de nouvelles fractures sociales.

La rétroaction : un élément essentiel du cycle de consultation

Dans une ville où les débats sont vivifiés par la quantité de citoyens qui y prennent part et par la qualité de leur contribution, il importe d'évaluer et de revoir périodiquement l'usage qui est fait de la consultation publique et des moyens qui y sont dévolus afin de s'assurer d'en favoriser la pérennité.

En faisant le bilan de la participation citoyenne et des interpellations que l'Office reçoit, on se rend compte qu'il ne suffit plus de faire participer les citoyens et de déposer nos rapports. Pour redonner confiance au citoyen en ses instances démocratiques, celui-ci veut savoir ce qu'il est advenu de ses prises de position et des recommandations qui en ont découlé.

Nous sommes heureux de constater que, spontanément, de plus en plus d'arrondissements nous fournissent un tableau de suivi des recommandations de l'Office que nous mettons en ligne et que nous souhaitons désormais considérer comme une partie intrinsèque du dossier de consultation. En plus d'assurer la crédibilité du mécanisme, de telles pratiques permettent de prolonger le dialogue entre les instances décisionnelles et les citoyens.

Montréal peut être, à bien des égards, considérée exemplaire par la diversité et la place qu'elle fait

à la démocratie participative. Toutefois, alors que les outils se multiplient et que les objets se complexifient, l'expertise de l'Office pourrait et devrait encore davantage être mise à contribution, tant pour soutenir des mandats d'amont et d'élaboration de grands projets, des révisions de politiques, des exercices innovants de construction de décisions, que pour mettre à jour des documents comme la politique de consultation et participation publiques de la Ville ou la Charte montréalaise des droits et responsabilités, qui sont les pierres d'assises de notre modèle participatif. Les occasions ne manqueront pas au cours des prochaines années et nous serons heureux de continuer à contribuer à faire de notre métropole un laboratoire vivant de participation qui place le citoyen au cœur de ses processus.

La présidente,



Dominique Ollivier



LA MISSION ET LE MANDAT DE L'OFFICE

La mission

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire, et à tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

Le mandat

Organisme indépendant dont les membres ne sont ni des élus ni des employés municipaux, l'Office de consultation publique de Montréal, établi depuis septembre 2002, reçoit ses mandats du conseil municipal et du comité exécutif.

LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL DÉFINIT AINSI LE MANDAT DE L'OCPM :

- 1° proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la Ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;
 - 2° tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;
 - 2.1° tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;
 - 3° tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la Ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville.
- Les articles 89 et 89.1 prévoient également que l'OCPM devra tenir une consultation publique sur tout règlement que le conseil de la Ville pourrait adopter concernant la réalisation d'un projet relatif à :
- > un équipement collectif ou institutionnel : équipement culturel, hôpital, université, collège, centre de congrès, établissement de détention, cimetière, parc régional ou jardin botanique;
 - > de grandes infrastructures : aéroport, port, gare, cour ou gare de triage, établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
 - > un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 mètres carrés;
 - > un bien culturel reconnu ou classé, un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de la Loi.

Le 7 décembre 2005, le décret 1213-2005 modifiant la Charte de la Ville de Montréal a été adopté par le gouvernement. Ce décret permet au Conseil d'agglomération, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), d'autoriser des projets relevant de ses compétences n'importe où sur son territoire, et de confier la consultation publique à l'Office de consultation publique de Montréal. Cette disposition est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Le 12 juin 2008, le projet de loi 82 qui modifiait l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal était sanctionné afin que, dans le cadre du processus d'approbation référendaire en vertu du paragraphe 4 de l'article, le territoire de référence soit celui du ou des arrondissements dans lesquels est situé un projet. Soulignons que cette modification ne s'applique qu'aux projets situés en tout ou en partie dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal.

Le 20 juin 2008 était sanctionné le projet de loi 22 qui redonne au conseil de ville le pouvoir, conjointement avec les conseils d'arrondissement, de prendre l'initiative d'une modification au plan d'urbanisme sur un objet sur lequel porte déjà un projet de modification adopté par le conseil de ville. Par suite de cette modification, les fonctions de l'Office ont été revues afin de lui attribuer la responsabilité de la consultation publique sur toute modification au plan engagée par le conseil de la ville.

Le 15 juin 2012 était sanctionné le projet de loi 69 qui, entre autres choses, redéfinit les critères à partir desquels des mandats peuvent être donnés à l'Office en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. Le projet de loi remplace, dans le paragraphe 1 du premier alinéa de l'article les mots « une université, un collège » par « un établissement public d'enseignement, un établissement d'enseignement de niveau collégial ou universitaire ». La portée de cette modification est de permettre l'application des dispositions de cet article aux écoles secondaires et primaires.

Le même projet de loi, par son article 25, donne la possibilité à la Ville de modifier, par règlement et sans autre formalité, certaines dispositions du « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation du Centre universitaire de santé McGill, sur un emplacement situé à l'est du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et la voie ferrée du Canadien Pacifique », et ce, malgré l'article 89.1 de la Charte de la Ville.



A photograph of a group of people sitting in a meeting room. They are looking towards the left side of the frame, presumably towards a speaker. Some individuals are holding notebooks and pens, indicating an active participation in the meeting. The room has a modern, professional appearance with a grey wall and a doorway in the background. A large blue semi-transparent box is overlaid on the right side of the image, containing text.

ACTIVITÉS

L'action de l'Office de consultation publique de Montréal se fait à la lumière de deux articles de la Charte de la Ville de Montréal, les articles 83 et 89. On y prévoit que l'Office doit tenir des consultations sur des mandats qui lui sont donnés en fonction de critères stipulés à la Charte. On y prévoit aussi que l'Office doit faire la promotion des meilleures pratiques de consultation publique, notamment auprès des instances de la Ville.



En 2015, l'Office de consultation publique de Montréal a mené à terme des consultations initiées en 2014, entrepris et réalisé d'autres mandats, ainsi que des exercices de consultation qui se poursuivront en 2016.

En premier lieu, nous avons complété deux dossiers entamés en 2014. Le premier est celui sur le **projet d'implantation d'un centre de compostage en bâtiment fermé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles**. Le nouveau site envisagé se trouve au nord-est de l'intersection des boulevards Saint-Jean-Baptiste et Métropolitain (autoroute 40), dans un secteur d'activités industrielles.

Cette consultation a été rendue nécessaire par la décision de l'administration montréalaise de ne plus accueillir un centre de compostage sur le site du Complexe environnemental de Saint-Michel situé dans le secteur Nord. Il a donc été proposé de le relocaliser dans le secteur Est, sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Bien que le projet d'ensemble de traitement des matières organiques à l'échelle de l'agglomération soit perçu positivement par la majorité et que

le site choisi respecte les critères techniques d'implantation d'une telle infrastructure, le projet examiné lors de la consultation a été, de façon générale, reçu de manière défavorable par les résidents et les propriétaires d'entreprises et de terrains des zones riveraines du site. Les principales raisons invoquées sont le non-respect du principe d'équité territoriale, les nuisances associées à l'opération du centre et ses répercussions économiques dans le secteur d'accueil, notamment en raison des nouvelles restrictions d'usage admises dans le rayon de protection de 500 mètres d'un tel centre.

La commission recommande quand même d'aller de l'avant avec le projet. Toutefois, en tenant compte des réserves exprimées par les riverains et du grand nombre d'éléments du projet qui ne sont pas bien documentés, sa recommandation se doit d'être guidée par deux grands objectifs : minimiser les risques du projet et maximiser ses bénéfices pour la communauté. En conséquence, elle met de l'avant un certain nombre de conditions qui doivent être remplies pour rendre le projet acceptable.

Le deuxième dossier est celui sur le **développement et la régénération du secteur d'emplois du Plateau Est**. Le Plateau Est est un secteur qui

s'est développé autrefois autour des activités des ateliers Angus, des abattoirs de l'Est, de l'industrie manufacturière et de la compagnie Cadbury, en lien avec la présence de la voie ferrée du Canadien Pacifique. Avec les années, le secteur s'est transformé. Plusieurs entreprises ont fermé leurs portes, certaines ont déménagé, et d'autres bâtiments ont changé de vocation. Le secteur longeant la voie ferrée regroupe aujourd'hui plus de 300 entreprises, ce qui représente près de 4 500 emplois, principalement concentrés dans le domaine des services, tout en comprenant des zones résidentielles.

Rappelons que la tenue de cette consultation a été faite à la demande de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le but d'entreprendre une démarche participative visant l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour ce secteur.

Le secteur à l'étude possède de nombreux atouts qui en font un site à vocation économique exceptionnel à l'échelle montréalaise. Sa localisation, les caractéristiques des espaces locatifs qui y sont proposés, la complémentarité de certaines entreprises qui y sont établies et la stabilité des emplois institutionnels présents sont perçus, par les citoyens et la commission, comme autant d'atouts sur lesquels construire.

Malgré ces avantages, un des enjeux qui a traversé la consultation est celui de donner à ce quartier une identité propre, qui soit marquée à la fois par des éléments architecturaux structurants, par des aménagements originaux du domaine public et par une originalité de la manière d'y vivre et de s'y déplacer.

Les personnes consultées souscrivent toutes au choix de faire émerger, à terme, dans ce secteur, un « quartier complet », notion qui réfère à une organisation spatiale favorisant une mixité de fonctions et où s'imbriquent harmonieusement des activités génératrices d'emplois, résidentielles, commerciales ou de loisirs et d'éducation.

Pour ce faire, et compte tenu des barrières physiques et psychologiques présentes dans le quartier, la commission propose de revoir l'organisation du secteur pour créer trois zones distinctes : une zone industrielle qui longerait la voie ferrée, une zone tampon regroupant une mixité de fonctions et

une zone résidentielle qui s'inscrirait en continuité de la zone résidentielle existante. Cette hiérarchie des fonctions permettrait que soient concentrés à l'est les emplois et les nuisances existantes ou potentielles et, à l'ouest, le résidentiel.

D'un autre côté, deux dossiers ont été entrepris et complétés en 2015. Le premier concerne la réalisation d'un projet immobilier au nord de l'ancien marché Saint-Jacques et dont la consultation s'est tenue le printemps dernier, [le Carré des Arts](#).

Le projet consiste à agrandir l'ancienne église, construite en 1924 et située au nord du marché Saint-Jacques, dans le quartier Centre-Sud. Le bâtiment, converti en locaux commerciaux au milieu du XX^e siècle, accueillerait, une fois agrandi, environ 33 unités de logement et un local commercial sur cinq étages. Quinze unités de stationnement en sous-sol seraient aménagées. Des éléments de l'ancienne église seraient également conservés et intégrés au nouveau bâtiment, dont l'entrée principale serait localisée sur la rue Square-Amherst.

Après examen du projet, la commission a estimé que le projet Carré des Arts peut jouer un rôle significatif dans la consolidation et le développement d'un





noyau urbain autour du marché Saint-Jacques. Toutefois, pour assurer une intégration harmonieuse de tout nouveau projet dans ce secteur, il convient, selon elle, de respecter le principe de prédominance du marché sur son environnement immédiat et d'assurer la préservation des vues vers le marché.

Au terme de la consultation, la commission évalue donc que la prédominance du marché Saint-Jacques est adéquatement assurée au plan règlementaire et, à ce titre, recommande le rehaussement des hauteurs, tel que demandé. Néanmoins, pour pallier certaines nuisances du projet Carré des Arts, telles que la perte d'arbres matures, d'ensoleillement et de perspective visuelle, elle y va de différentes recommandations qui permettraient d'atténuer ces nuisances, d'augmenter l'acceptabilité du projet et d'améliorer le cadre de vie des résidents du quartier. Parmi celles-ci, on retrouve notamment la possibilité de repenser la rue Square-Amherst en rue partagée, rappelant ainsi la place publique qui s'y trouvait au début du XX^e siècle et qui animait le marché Saint-Jacques implanté sur son flanc sud.

Le deuxième se rapporte à un exercice plus vaste de planification, soit le [Programme particulier d'urbanisme \(PPU\) du Quartier des gares](#). Le projet consiste en un exercice de requalification

urbaine. Il retient onze objectifs stratégiques. Cinq de ces objectifs se rapportent au réaménagement du domaine public, et trois d'entre eux ont trait au développement et à la qualité des projets immobiliers privés. Les trois derniers objectifs concernent plutôt l'amélioration du transport public comme levier d'une meilleure qualité de vie pour les résidents, travailleurs, étudiants et visiteurs du quartier.

La commission a estimé que le programme particulier d'urbanisme proposé par l'arrondissement constitue un geste opportun et important qui est accueilli assez favorablement par les participants à la consultation. Les propositions d'interventions sur le domaine public qui sont à la base du projet soumis, répondent bien aux attentes des citoyens et devraient avoir des répercussions visibles et positives dans le quartier à très court terme. La commission est d'avis que le projet de PPU répond à un besoin et devrait être adopté rapidement, en tenant compte de certaines recommandations. Cependant, elle a souhaité que quelques aspects du PPU soient revisités. Parmi ceux-ci on note :

L'encadrement des projets immobiliers. La commission est pleinement consciente de l'importance

que revêtent pour Montréal les grands projets immobiliers du centre-ville. Elle considère également que les représentations des promoteurs en vue de bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre dans la planification de leurs projets sont naturelles dans une dynamique de développement.

Le projet de PPU propose une modification de la carte des hauteurs du Plan d'urbanisme, faisant passer la hauteur maximale de 120 m à 210 m sur un quadrilatère, sans examiner cette question des hauteurs d'une façon plus globale. Cette question a soulevé des controverses. Plusieurs intervenants ont réclamé un élargissement de la zone proposée, alors que d'autres s'y opposent pour diverses raisons. La commission est d'avis qu'il n'est pas souhaitable de modifier la carte des hauteurs ponctuellement et à répétition, et qu'il faut plutôt examiner l'ensemble du territoire sous étude. En conséquence, elle recommande de retirer du projet de PPU la proposition de modification de la carte des hauteurs et d'entreprendre avec diligence un exercice global sur les paramètres de hauteur, de densité et d'implantation dans l'ensemble du Quartier des gares.

Le parc Ville-Marie. Le PPU propose de créer un nouveau parc sur l'emprise de l'autoroute Ville-Marie. La commission recommande à l'arrondissement de retravailler en profondeur le plan d'aménagement du parc Ville-Marie, en intégrant les acquis que

constituent les jardins communautaires et le parc canin existants. De plus, dans une perspective d'agriculture urbaine en pleine expansion, l'arrondissement devrait aussi s'assurer qu'il n'y ait aucune perte nette de jardins communautaires dans le secteur.

Le logement abordable et le logement social. La commission estime qu'il n'y a pas de raison justifiant que la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels ne puisse s'appliquer pleinement dans le Quartier des gares. Elle recommande à l'arrondissement d'adopter une approche proactive et vigoureuse en la matière et de se donner un plan d'action appuyé sur des objectifs quantitatifs, ainsi que des indicateurs de suivi pour la mise en œuvre de la Stratégie d'inclusion de logements abordables.

La commission fait aussi une série d'autres recommandations, notamment sur les questions de déplacement, sur le milieu de vie, le patrimoine, la sécurité, la propreté et sur la mise en œuvre du PPU.

Finalement, l'Office a entrepris l'examen de trois dossiers qui trouveront leur conclusion en 2016. Le premier est relatif à un [projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement de l'agglomération de Montréal](#).



Le conseil de l'agglomération de Montréal a procédé à l'adoption de son schéma d'aménagement le printemps dernier. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) prévoit que les municipalités de l'agglomération doivent s'assurer de la concordance de leur propre Plan d'urbanisme avec le schéma.

C'est dans ce contexte de la nécessité légale de concordance entre les deux documents que se situe cette consultation. Il ne s'agit donc pas d'un exercice visant à examiner des modifications en soi au Plan d'urbanisme. L'exercice de révision du Plan dans son ensemble, qui sera aussi soumis à l'Office, devrait se faire au cours de l'année prochaine.

Le deuxième dossier porte sur la réalisation d'un **projet immobilier dans le secteur de l'îlot Wanklyn** dans l'arrondissement de LaSalle.

La réalisation du projet comporte des dérogations au Règlement de zonage de l'arrondissement de LaSalle, notamment en ce qui a trait à la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel ainsi qu'à l'aménagement d'un parc. Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Situé sur un ancien terrain industriel vacant depuis plusieurs années, dans le futur quartier de la gare de l'arrondissement de LaSalle, le projet de l'îlot Wanklyn consiste en la construction de 786 logements, dont 119 logements communautaires, 230 unités de condos liées au programme d'accès à la propriété et 437 unités locatives ou en copropriété. Les édifices proposés seraient répartis autour d'un parc central et auraient de 3 à 8 étages. Le projet prévoit également 727 places de stationnement en sous-sol.

La commission a recommandé de ne pas adopter le projet de règlement pouvant permettre la réalisation du projet dans son état actuel. Les conclusions de la consultation ont mis en évidence le fait que le postulat de l'existence d'un quartier « TOD » (Transit Oriented Development) ne s'avérait pas fondé. De plus, le projet prévoyait une densité beaucoup plus élevée que ce que connaît l'environnement actuel et, finalement, le projet de règlement examiné permettait la construction éventuelle d'un projet encore plus dense et plus haut.

Le troisième et dernier dossier porte sur une question majeure, **la réduction de la dépendance des Montréalais aux énergies fossiles**. À cette

occasion, l'Office propose aux Montréalais une démarche innovante alliant les méthodes traditionnelles de consultation aux technologies collaboratives.

C'est suite aux demandes d'une coalition de citoyens engagés voulant profiter de l'attention entourant la Conférence des Nations-Unies sur les changements climatiques (COP21), prévue à la fin novembre à Paris, que la Ville a demandé à l'OCPM de tenir une consultation publique sur cette problématique.

L'Office s'est alors engagé dans une démarche qui offre à tous des moyens conviviaux de s'interroger sur nos choix individuels et collectifs. Sous le thème de « Faisons le plein d'énergies nouvelles! », l'OCPM fait le pari de l'intelligence collective pour trouver des solutions pour Montréal en regard de ces questions.

L'Office a donc proposé des activités de consultation dans l'esprit de la production participative (crowdsourcing). Pour la première fois, l'Office a aussi proposé l'essai d'une plateforme de consultation en ligne qui permet des échanges multidirectionnels entre les citoyens. Le lancement de la consultation en ligne s'est fait lors de la séance d'information du 29 octobre et l'exercice se poursuivra jusqu'à la fin des activités publiques, en mars 2016.



Par ailleurs, des activités contributives citoyennes, organisées en partenariat avec des groupes, des citoyens et des institutions, se sont tenues en novembre. Elles ont culminé par une grande activité citoyenne de l'Office, le 21 novembre. La tenue de ces activités contributives citoyennes était rendue possible grâce à une trousse « prêt-à-consulter », produite par l'Office. À la fin de 2015, ces deux moyens avaient permis à plus de 1150 intervenants (experts, entreprises, groupes, citoyens, etc.) de présenter des initiatives, d'échanger, d'enrichir des points de vue et de nous éclairer sur leurs attentes et leurs pistes de solutions.

Une synthèse des idées citoyennes a été remise au maire de Montréal avant son départ pour le Sommet des élus locaux de la Conférence des Nations-Unies sur les changements climatiques à Paris (COP21), qui a eu lieu au début décembre, en présence de plus d'un millier de maires du monde entier.

Dans la même veine, il faut aussi signaler une consultation d'un jour sur les changements climatiques, tenue le 6 juin. Cette journée s'est déroulée dans le cadre d'un événement planétaire, le « Débat citoyen planétaire », alors que dans 100 villes différentes des quatre coins du monde, 100 citoyens discutaient de cette question en abordant les mêmes thèmes, faisant entendre la voix citoyenne aux négociateurs qui préparaient la Conférence de Paris sur les changements climatiques. L'Office avait la responsabilité de cet exercice pour Montréal qui a connu un grand succès.

Au cours de l'hiver 2016, d'autres événements publics seront proposés, dont un marathon créatif en février, lors duquel l'Office fera appel aux passionnés de technologie et d'environnement afin de préciser des solutions. Après les séances d'audition des opinions en mars, la commission procédera à l'analyse de toutes les propositions, de toutes les opinions entendues et de toutes les références fournies. Elle remettra ensuite aux élus un rapport et ses recommandations qui serviront à leur prise de décisions.

L'année 2015 a aussi vu la réalisation d'activités couvrant le volet de promotion des meilleures pratiques faisant partie du mandat de l'Office. En tout premier lieu, signalons **des activités de formation**. Une première, à l'intention des commissaires de l'Office, portait sur les Programmes particuliers d'urbanisme (PPU). Cependant, la plus complète a été une formation à la consultation publique à l'intention des élus municipaux. En effet, en partenariat avec le Bureau de la présidence du conseil, l'Office a offert, au printemps, un programme de formation sur la participation et la consultation publiques s'adressant aux élus de la Ville. Les objectifs de ce programme étaient d'améliorer les conditions du dialogue entre les élus et les citoyens, de renforcer les habiletés requises des élus dans ce domaine, de favoriser l'appropriation des outils de consultation à leur disposition et la reconnaissance de la valeur du rôle de l'élu dans l'exercice de la démocratie participative.



Par ailleurs, cette formation a été l'occasion de mieux faire connaître aux élus les principaux outils de participation citoyenne à Montréal, par exemple, la politique de consultation et de participation publiques, la Charte des droits et responsabilités, le droit d'initiative, les commissions du conseil et, bien entendu, l'Office de consultation publique de Montréal.

Le programme comprenait trois blocs d'une demi-journée : *De l'information à la concertation : le rôle des élus en démocratie participative*, *L'analyse stratégique de la situation devant mener à une consultation* et *Le cheminement d'une consultation réussie*

Toujours dans le domaine de la promotion des meilleures pratiques, l'Office a tenu, le 28 avril, dans le contexte du 100^e anniversaire de Montréal-Nord, un colloque de réflexion d'une journée sur le thème : [Consultation, concertation et codesign : L'art de planifier avec les communautés locales #OCPM3C](#). Divers ateliers de réflexion et de formation se sont déroulés tout au long de la journée. Nous avons pu aussi compter sur les contributions et les témoignages de la mairesse de Lac-Mégantic, Madame Colette Roy Laroche, qui a relaté l'expérience de participation citoyenne dans le cadre de la reconstruction du centre-ville dévasté de cette ville et de M. Pierre Houssais, Directeur de la Prospective et du Dialogue Public du Grand Lyon, qui a fait état de la réflexion qui a cours dans

les services de cette grande ville de France sur ce thème. Plus d'une centaine de citoyens et de représentants de groupes de Montréal-Nord, mais aussi de tous les quartiers de la Ville, ont pris part à cette activité.

Un webreportage de cette activité est disponible sur le site Web de l'Office et fait état des discussions qui ont eu cours à cette occasion en plus de proposer des contenus inédits.

En terminant, il faut signaler deux mandats qui sont toujours en suspens. Le premier porte sur le projet de système léger sur rail (SLR) qui pourrait être implanté dans le cadre de la construction du nouveau pont Champlain. Le deuxième porte sur la tenue d'une consultation sur le rapport du comité interministériel sur l'usage des édifices excédentaires des centres hospitaliers universitaires des universités de Montréal (CHUM) et McGill (CUSM). En l'absence du rapport devant faire l'objet de la consultation, aucune action n'a été réalisée relativement à ce mandat.

Encore une fois cette année, des milliers de Montréalais ont participé aux activités de l'Office, soit en étant présents lors des consultations, soit en posant des questions, déposant des mémoires ou participant à travers les outils numériques dont l'Office fait de plus en plus usage.





2015

EN CHIFFRES

35 COMMUNIQUÉS
ET AVIS AUX MÉDIAS

98 OPINIONS ORALES OU ÉCRITES
ONT ÉTÉ PRÉSENTÉES LORS
DES SÉANCES D'AUDITION

38 000

DÉPLIANTS ONT ÉTÉ DISTRIBUÉS DANS LES
SECTEURS VOISINS DES PROJETS

12

SÉANCES
PUBLIQUES

+

24

ACTIVITÉS
CONTRIBUTIVES
CITOYENNES

6110

J'AIME POUR NOTRE PAGE
FACEBOOK (AU 31 DÉC.)

2 331

MONTRÉLAIS ONT PARTICIPÉ AUX
CONSULTATIONS DE L'OFFICE

49 250

VISITES SUR
OCPM.QC.CA

144

VIDÉOS DISPONIBLES SUR
NOTRE CHAÎNE YOUTUBE
(AU 31 DÉC.)





LE BILAN DES COMMUNICATIONS

Lorsque l'OCPM tient une consultation publique, il en informe les citoyennes et les citoyens. En premier lieu, un avis public paraît dans un quotidien au moins 15 jours avant la tenue de l'assemblée. Cet avis est aussi déposé sur le site Internet de l'Office.



En 2015, l'Office a publié 8 avis publics et publicités dans des quotidiens et hebdomadaires locaux et a émis 35 communiqués de presse ou invitations aux médias. Cinq campagnes publicitaires sur Facebook ont été réalisées ainsi qu'une campagne de publicité radio et une campagne télé. En plus des avis, l'Office envoie, selon le cas, des invitations spéciales à des citoyens et à des organismes concernés par le projet de consultation en cours.

Généralement, l'Office distribue un dépliant d'information annonçant la consultation à la population concernée par un projet donné. Selon les consultations, cette distribution peut couvrir de 1 500 à 40 000 foyers. L'an dernier, plus de 38 000 dépliants ont été distribués dans les secteurs voisins des projets faisant l'objet de consultations. Des dépliants et des affiches ont également été distribués à des organismes concernés et dans des points de services de la Ville de Montréal.

Le site Web de l'OCPM continue d'informer les citoyens et les groupes intéressés par les

consultations publiques de façon régulière. En 2015, ce sont près de 29 500 visiteurs qui ont consulté les pages de notre site, pour un total de près de 49 250 visites. L'année 2015 aura été pour l'Office une année de réflexion et de travail quant à l'avenir de notre site Web. Des groupes tests ont été organisés avec des usagers du site et des citoyens qui ne nous avaient jamais visités afin de définir les besoins et les priorités en vue de la refonte du site Web au début de 2016. Ce travail a établi la nécessité de proposer un site plus accessible et convivial, mieux adapté à la nouvelle réalité des utilisateurs qui consultent le site depuis un appareil mobile (téléphone ou tablette) et qui comptent pour 20 % des visites du site.

Les réseaux sociaux alimentent de plus en plus le trafic du site de l'Office et en représentent maintenant 15 %. Cette part a plus que doublé depuis l'an dernier (6 % en 2014). Facebook reste encore le référent largement majoritaire devant Twitter et LinkedIn, augmentant sa part à 90 % du trafic en provenance des réseaux sociaux.

L'Office fait une utilisation grandissante des réseaux sociaux pour promouvoir ses activités auprès des Montréalais. Nous faisons une utilisation régulière de Facebook, Twitter, LinkedIn, YouTube et Flickr. Toutefois, c'est Facebook qui se démarque par sa popularité et par l'efficacité des interactions avec la communauté que nous y entretenons. Le nombre d'abonnés de notre page s'est accru de plus de 1 000 personnes cette année, pour terminer 2015 à 6 110 abonnés. Plus de 20 000 personnes ont interagi avec notre page, alors que la portée totale de nos publications se situe à près de 1,5 M pour 2015, c'est-à-dire le nombre de personnes qui ont vu n'importe quel contenu associé à notre page (les deux dernières statistiques compilent les utilisateurs uniques/jour).

En avril 2015, nous proposons un nouvel outil pédagogique : Le guide du plan d'urbanisme, qui a reçu un accueil marqué sur nos réseaux sociaux avec un nombre de j'aime et de partages

sans précédent pour ce type de publication. On y accède à ocpm.qc.ca/publications en versions française et anglaise. Ce guide est aussi disponible en version imprimée.

Désirant rester à l'avant-garde de l'expérience de consultation citoyenne, l'Office a fait, pour la première fois cette année, l'essai d'une véritable plateforme de consultation en ligne avec vertMtl.org, dans le cadre de la consultation sur la réduction de la dépendance aux énergies fossiles. Cet outil numérique, véritable carrefour d'opinions, a permis aux citoyens d'interagir autour de propositions, d'affirmer leur accord ou leur désaccord, de soutenir des arguments et de fournir des références. Près de 4 000 visiteurs uniques y sont passés en 2015. Lancée le 29 octobre, la consultation en ligne a recueilli plus de 4 000 interventions (nouvelles propositions et appuis aux propositions listées) avant la fin de l'année. Cette consultation se poursuit en 2016.







NOUVELLES TECHNOLOGIES

En 2015, les initiatives d'innovation à l'Office se sont concentrées sur l'accessibilité des technologies proposées lors des consultations publiques. De plus, dans le cadre du mandat sur les énergies fossiles, une méthodologie innovante et des outils adaptés à différents types de publics ont été mis en place afin de lier les activités en présentiel et en ligne.



Consultation en ligne

Dans le cadre de la consultation sur la réduction de la dépendance montréalaise aux énergies fossiles, une plateforme de consultation en ligne permettant des discussions a été utilisée pour la première fois à l'OCPM afin de recueillir les propositions d'un public élargi sur les façons de réduire notre dépendance aux énergies fossiles.

Parallèlement, des trousseaux permettant des ateliers de consultation auto-organisés ont été conçus et rendus disponibles. Ce nouvel outil vise à réduire les obstacles à la participation. Ainsi, des groupes de toutes tailles peuvent, à partir de leur milieu d'activité, discuter les thèmes de la consultation. Par la suite, les résultats sont intégrés dans la plateforme de consultation en ligne.

Modèles 3D

Dans le cadre des consultations sur les projets du Carré des Arts et du PPU du Quartier des gares, des environnements 3D ont été modélisés afin de permettre aux participants de visualiser les changements proposés. Pour la première fois, ces modélisations 3D ont été présentées lors des séances d'information. Pour le projet du PPU du Quartier des gares, les modélisations 3D ont notamment permis de montrer les nombreux changements de hauteur et de densité permises pour ce secteur, alors que pour le projet du Carré des Arts, les modélisations 3D ont permis de visualiser les impacts du projet proposé sur les résidences environnantes.

Des techniques de consultation innovantes utilisant des modèles 3D et de la réalité augmentée avaient aussi été utilisées lors de la consultation sur le secteur d'emploi du Plateau Est lors d'activités publiques tenues en 2014 (consultez le rapport annuel 2014 pour plus de détails).







RELATIONS EXTÉRIEURES

Depuis sa mise sur pied en 2002, l'Office a eu l'occasion de développer un réseau de contacts auprès d'organismes ayant des missions semblables à la sienne. Ces contacts ont contribué à améliorer les façons de faire de l'OCPM. Les activités extérieures de l'Office favorisent la diffusion du savoir-faire, la mise en valeur et le partage des expériences montréalaises.



Dans un premier temps, soulignons les contacts de l'Office avec la Ville de Gatineau. Le secrétaire général, M. Luc Doray, a poursuivi ses rencontres avec des élus et des groupes de citoyens de cette ville, dans la perspective d'y créer un organisme inspiré de ce que fait l'OCPM.

L'Office a aussi été présent à la rencontre annuelle de l'Observatoire international de la démocratie participative (OIDP) à Madrid. À cette occasion, la présidente de l'Office, Mme Dominique Ollivier, a présenté le modèle de consultation de l'Office et, plus particulièrement, les avancées quant à l'utilisation des nouvelles technologies dans nos exercices de consultation. L'OIDP est l'un des seuls réseaux internationaux regroupant des intervenants municipaux dans le domaine de la participation citoyenne. Des responsables de l'OCPM participent activement aux conférences annuelles depuis plusieurs années.

En 2014, l'Office a réintégré les rangs de l'Association internationale pour la participation publique (AIP2). Ce réseau rejoint principalement des praticiens de la participation publique, qu'ils soient actifs dans les domaines public, privé ou institutionnel. L'OCPM avait déjà fait partie de cette association au début de son existence. Ce retour s'est concrétisé par une participation au congrès 2015, à Portland, en Oregon. À cette occasion, la présidente, accompagnée par M. Jimmy Paquet-Cormier, conseiller en innovation, nouvelles technologies et communications à

l'Office, a fait une présentation sur le thème de « L'art de combiner la participation publique physique et numérique ». Le thème central de cette présentation était l'articulation des méthodes de consultation en salle et en ligne. Ont alors été présentées les méthodes traditionnelles et leur évolution numérique, de même que des études de cas, notamment l'événement Wikicité organisé par l'Office en février 2014.

Au cours du mois de mars, Mme Ollivier a fait un court séjour à Paris et Strasbourg pour y rencontrer différents interlocuteurs. Cette mission a permis de renouer des contacts avec la Commission nationale du débat public (CNDP) et son président, M. Christian Leyrit. Les discussions entre la CNDP et l'Office ont d'ailleurs permis à l'OCPM de se voir confier le mandat d'organiser la participation montréalaise au Débat Citoyen Planétaire, tenu le 6 juin, en préparation de la Conférence de Paris sur les changements climatiques, la COP21 qui s'est déroulée en décembre.

Cette visite parisienne a été l'occasion pour la présidente de rencontrer les dirigeants de « Décider ensemble », une association de réflexion sur la participation citoyenne, présidée par le député de la Meuse, Monsieur Bertrand Pancher. Rappelons que cette association avait inscrit la création d'offices de consultation publique sur le modèle de Montréal dans les questions soumises aux candidats à la dernière élection présidentielle française

Des liens ont aussi été établis avec des responsables du Service de la démocratie locale et régionale et de la bonne gouvernance au Conseil de l'Europe à Strasbourg. Finalement, Mme Ollivier terminait son séjour en participant à la Journée internationale de la Francophonie à l'Hôtel de Ville de Paris.

En septembre, Mme Ollivier s'est aussi rendue à Washington pour rencontrer de nouveaux partenaires avec lesquels l'Office avait peu de contacts à ce jour. Plusieurs rencontres prometteuses ont eu lieu. Citons des échanges avec des représentants de la Banque mondiale, du Département d'État et du gouvernement du District de Columbia. Dans ce dernier cas, les rencontres ont permis à Mme Ollivier de discuter des processus de consultation qui ont cours dans le District de Columbia, notamment sous l'angle de l'utilisation de la technologie au service de la participation citoyenne.

De la même façon, des contacts ont repris avec l'Association internationale des maires francophones et son Secrétaire permanent, M. Pierre Baillet. Il a été convenu de réactiver les activités de formation à la consultation publique que l'Office avait déjà menées en 2011 avec les villes sénégalaises membres de l'AIMF. C'est dans ce contexte qu'en octobre, le secrétaire général de l'Office a participé à la Conférence et à l'Assemblée générale de l'association à Tunis.

Parmi les nombreuses autres rencontres, il faut souligner l'entretien avec le Directeur exécutif de la « National League of Cities », la grande organisation regroupant les villes américaines, ainsi que celui avec des dirigeants du « National Democratic

Institute », une organisation dont le mandat est, notamment, de promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance dans des pays émergents ou du monde en développement. Des possibilités de collaboration avec cette organisation ont été évoquées lors des discussions. Mentionnons également une rencontre avec M. Felipe De Jesus Gutierrez, Secrétaire général au développement urbain et du Logement, Gouvernement de Mexico et représentant du Fonds mondial pour le développement des villes.

Finalement, l'Office a été un partenaire dans la tenue des 6^{es} Rencontres du Réseau Villes Régions Monde - VRM tenues dans les locaux de l'Office et qui portaient sur la professionnalisation de la participation publique, un sujet de premier intérêt pour l'OCPM.

Tout au long de l'année, l'Office est aussi appelé à présenter son rôle et ses activités à différents groupes. En tout premier lieu, à la commission de la Présidence du conseil municipal, devant laquelle la présidente de l'Office présente le bilan des activités et échange avec les membres de la commission sur les travaux de l'OCPM et les orientations à venir. Des rencontres ont aussi cours avec une grande variété de groupes : étudiants, groupes de citoyens intéressés à la consultation publique, et ce, dans plusieurs arrondissements et groupes de l'extérieur. C'est d'ailleurs dans ce contexte que le secrétaire général a pu rencontrer un groupe de représentants de villes américaines en visite à Montréal sous l'égide de l'« Urban Land Institute » et de son centre de recherche. Il a pu discuter avec eux du mandat et des pratiques de l'Office.





BUDGET DE L'OFFICE

Conformément à la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à la réalisation de son mandat. En vertu des articles 83 et 89 de la Charte, l'Office est tenu de mener toutes les consultations qui lui sont demandées par le comité exécutif ou le conseil municipal. Les états financiers de l'Office sont vérifiés par le bureau du vérificateur de la Ville et sont présentés au conseil municipal.





En 2015, l'Office s'est vu octroyer un budget de 1,8 million de dollars, montant qui est le même depuis 2003. Cette somme vise à couvrir l'ensemble des postes budgétaires : la rémunération des commissaires, celle du personnel permanent, les honoraires des analystes-rechercheurs et des autres ressources professionnelles nécessaires à la tenue de consultations publiques, la publication des avis publics, l'impression des rapports de commissions, la location des locaux, ainsi que les frais généraux d'administration.

Cette somme a été suffisante pour réaliser tous les mandats et activités de l'Office en 2015. Cela a été rendu possible parce que, tout comme en 2014, le loyer de l'Office a été défrayé par la ville centrale. Il s'agit d'une contribution de 232 000 \$. Cela ne sera pas le cas en 2016, et le montant des crédits autorisés à l'Office a été ajusté en conséquence.

BUDGET DE L'OFFICE EN 2015

RÉMUNÉRATION	732 000 \$
AVANTAGES SOCIAUX	118 000 \$
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	159 000 \$
SERVICES PROFESSIONNELS ET ADMINISTRATIFS	725 000 \$
LOCATION ET ENTRETIEN	268 000 \$
BIENS NON DURABLES	28 000 \$
TOTAL	2 030 000 \$



ANNEXES

ANNEXE I

NOTES BIOGRAPHIQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DES COMMISSAIRES EN 2015



« Chaque consultation menée par l'OCPM est un important exercice de partage d'idées, de communication de valeurs. Quand la population s'informe et donne son opinion, quand les décideurs en tiennent compte, on améliore les projets. »

DOMINIQUE OLLIVIER PRÉSIDENTE

Dominique Ollivier a une formation en génie et une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique. Elle possède plus de 25 ans d'expérience de travail en gestion, tant de projet que d'organismes ainsi qu'en communications.

Elle a occupé différents postes au sein d'organismes sociaux, de cabinets ministériels au gouvernement du Québec (1995-2001) et au Cabinet du chef du Bloc québécois à Ottawa (2001-2006) avant d'assumer la direction générale de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), de 2006 à 2011.

Forte de cette expérience variée, Mme Ollivier a fondé en mars 2011, le cabinet-conseil Ki3, spécialiste en communication stratégique, en recherche et en évaluation, notamment dans le domaine de la transformation sociale et du gouvernement ouvert.

La carrière de Mme Ollivier est aussi marquée par son implication bénévole auprès de nombreux organismes communautaires nationaux et internationaux, ainsi que par sa participation répétée à des jurys du milieu du développement social et de la culture.

Elle est l'auteure de plusieurs textes et mémoires traitant des questions de diversité culturelle, de participation civique et d'éducation des adultes, ainsi que de nombreux articles publiés dans différents journaux et revues.

Elle a également agi à titre de commissaire *ad hoc* de l'OCPM entre février 2009 et le 15 septembre 2014 où elle a été nommée à la présidence.

LES COMMISSAIRES À TEMPS PARTIEL OU AD HOC EN 2015

MARYSE ALCINDOR COMMISSAIRE

Maryse Alcindor est titulaire d'un baccalauréat en pédagogie (1966) de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en histoire (1978) de l'UQAM, ainsi que d'une licence en droit (1980) de l'Université de Montréal. Elle a été admise au Barreau du Québec en 1981 et a reçu l'Ordre national du Québec pour sa contribution exceptionnelle à la société québécoise en 2010.

Elle a un parcours riche et diversifié qui l'a amenée de la pratique du droit à la haute fonction publique où elle a

été la première femme noire à occuper un poste de sous-ministre. Son passage comme directrice de l'Éducation à la Commission des droits de la personne du Québec l'a amenée à s'intéresser de près à la formation et à la consultation, notamment en ce qui a trait à la promotion et à la défense des droits des femmes. Retraitée de la fonction publique québécoise depuis 2012, elle demeure active auprès de plusieurs organismes sociaux montréalais et organisations vouées à la coopération internationale.

ISABELLE BEAULIEU COMMISSAIRE

Détentrice d'un doctorat en science politique de l'Université de Montréal, Isabelle Beaulieu cumule plusieurs années d'expérience en conseil stratégique et réalisation d'études. Sa carrière professionnelle et académique est riche d'expériences; auteure, professeure, conférencière et directrice d'études, elle a enseigné au département de science politique de l'Université de Montréal de 2001 à 2006. Elle a également été membre du Conseil supérieur de la langue française du Québec de 2002 à 2007.

Madame Beaulieu possède une solide expérience professionnelle à l'international; de 1995 à 1999 elle a été directrice d'études pour la firme Taylor Nelson Sofres à Kuala Lumpur, en Malaisie. Plus récemment, elle a travaillé

aux États-Unis où elle a été Directrice du Bureau du Québec à Washington.

Au cours de sa carrière, elle a réalisé des projets de recherche pour divers organismes, notamment le Conseil interprofessionnel du Québec et l'Institut de Coopération pour l'éducation des adultes. Elle a mené à bien plusieurs consultations et études, entre autres, sur le développement économique de Montréal, l'accessibilité à l'emploi pour les groupes minoritaires et les défis de l'économie sociale à Montréal. Elle s'intéresse activement à la production d'outils didactiques en communication destinés à divers publics, ainsi qu'à la participation citoyenne, politique et sociale des groupes à risque d'exclusion.

BRUNO BERGERON COMMISSAIRE

Membre de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) depuis 1980, Bruno Bergeron détient un baccalauréat en Design de l'environnement et une maîtrise en Analyse et gestion urbaine. Il a une vaste expérience dans le milieu de l'urbanisme municipal et, par intérêt pour la conciliation et la médiation auprès de grands groupes en matière d'urbanisme et d'environnement, il a récemment poursuivi des études de 2^e cycle en Prévention et règlement des différends à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

Plusieurs de ses travaux ont été primés dont : l'Espace maskoutain de Saint-Hyacinthe par l'Ordre des architectes du Québec, le parc Vincent d'Indy de Boucherville par l'Institut de Design Montréal, et la frayère de la rivière aux Pins de Boucherville par le Plan nord-américain de gestion de la Sauvagine.

Sa pratique professionnelle en planification urbaine se caractérise, en effet, par une approche intégrée où les multiples intervenants qui marquent le paysage municipal sont interpellés. Il mise aussi sur sa capacité de proposer des solutions dans des dossiers de médiation et de résolution de problèmes en requalification urbaine. Il est membre de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec et commissaire de l'Office de consultation publique de Montréal depuis avril 2008.

Il fut président de l'Association des coordonnateurs municipaux en rénovation urbaine, président de l'OUQ et vice-président de l'Association des urbanistes municipaux du Québec. Il est récipiendaire de la Médaille du mérite de l'OUQ et du prix du mérite du Conseil Interprofessionnel du Québec.

NICOLE BOILY

COMMISSAIRE

Nicole Boily a connu une fructueuse carrière, tant dans le domaine de l'enseignement supérieur que dans celui de l'administration publique et de l'engagement communautaire.

Parmi ses nombreuses fonctions, on retrouve la responsabilité des programmes du service de l'Éducation permanente à l'Université de Montréal où elle a participé à la recherche et au développement de formules pédagogiques appropriées aux adultes.

Elle a occupé le poste de directrice générale de la Fédération des femmes du Québec pendant quatre ans. À ce titre, elle a assuré la planification et la coordination de l'ensemble des activités de la Fédération, incluant la présence de l'organisme à des commissions parlementaires, l'organisation de congrès et de colloques et la rédaction de mémoires au nom de la Fédération.

Elle sera, par la suite, directrice de Cabinet de la ministre de la Condition féminine et vice-présidente du Conseil du trésor, où elle a charge de coordonner l'ensemble des activités ministérielles. Elle retournera ensuite au domaine

associatif à titre de directrice générale de l'Institut canadien d'éducation des adultes.

Son parcours la mènera aussi au sein de l'administration publique, au départ à la Ville de Montréal, notamment comme assistante-directrice au Service des sports, loisirs et du développement social et ensuite au gouvernement du Québec, à titre de sous-ministre adjointe et de présidente du Conseil de la Famille et de l'Enfance, pour ensuite revenir à Montréal comme présidente du Conseil des Montréalaises de 2004 à 2008.

Elle poursuit actuellement ses activités professionnelles à titre de consultante auprès d'organismes publics et communautaires. Nicole Boily est aussi l'auteure de très nombreux articles publiés dans différentes revues et journaux.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

NICOLE BRODEUR

COMMISSAIRE

Nicole Brodeur est détentrice d'un Baccalauréat ès arts et a obtenu une maîtrise en linguistique de l'Université de Paris-X-Nanterre. L'essentiel de sa carrière s'est déroulé en administration publique où elle a occupé de très nombreux postes de direction.

Après avoir enseigné au Cégep Édouard-Montpetit, elle occupera différents postes de cadre jusqu'à celui de Directrice générale du Cégep Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse. Son parcours la conduira par la suite au ministère de l'Éducation où elle prendra charge de la Direction générale de l'enseignement collégial. Plus tard, elle se joindra au ministère du Conseil exécutif comme secrétaire générale associée au Secrétariat à la condition féminine.

Elle travaillera une dizaine d'années au ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration, d'abord comme sous-ministre associée et ensuite comme sous-

ministre en titre. Elle contribuera d'ailleurs très activement à la mise en place de ce nouveau ministère qui succédait alors au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Elle a occupé le poste de secrétaire générale associée, au Secrétariat à la réforme administrative, pour ensuite agir comme présidente-directrice générale du Centre de référence des directeurs généraux et des cadres du réseau de la santé et des services sociaux.

Au fil des ans, elle occupera des fonctions au sein de nombreux conseils d'administration, notamment à la Régie des rentes du Québec, à l'École nationale d'administration publique, au Conseil des universités du Québec et au Collège Regina Assumpta. Elle est aujourd'hui consultante.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

JEAN BURTON COMMISSAIRE

Détenteur d'un doctorat en Sciences biologiques de l'Université de Montréal, Jean Burton possède une vaste expérience dans le domaine de l'environnement en tant que conseiller et planificateur scientifique.

De décembre 2003 à juin 2007, il a travaillé pour l'Agence canadienne de développement international (en détachement) en tant que conseiller canadien à l'Initiative du bassin du fleuve Niger. De 1989 à 2003, il a agi comme conseiller, planificateur et coordonnateur scientifique et adjoint au directeur à Environnement Canada au Centre Saint-Laurent, où il a coprésidé le comité de concertation sur le suivi de l'état du Saint-Laurent. En 1999, il était responsable de la participation canadienne à la Maison du citoyen dans le cadre du deuxième Forum Mondial de l'eau à La Haye. M. Burton a également travaillé en tant que vice-

président aux communications et ressources humaines à la SOQUEM. Il a débuté sa carrière comme professeur invité au Département de Sciences biologiques de l'Université de Montréal et attaché de recherches au Centre de recherches écologiques de Montréal de mai 1974 à juin 1982.

M. Burton a remporté plusieurs prix et mentions d'excellence au cours de sa carrière, notamment pour sa participation à Americana 2001 et pour la coordination du travail sur le bilan environnemental du fleuve Saint-Laurent.

Depuis 2007, il est commissaire *ad hoc* à l'office de consultation publique de Montréal (OCPM) et membre du conseil d'administration de la Corporation d'aménagement pour le développement de la rivière L'Assomption (CARA).

JEAN CAOUCETTE COMMISSAIRE

Originaire de Québec, Jean Caouette a fait des études en philosophie à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et a, par la suite, complété un baccalauréat en architecture à l'Université Laval. Il a aussi terminé une maîtrise en administration des affaires (MBA) à l'École des hautes études commerciales.

Monsieur Caouette a entrepris sa carrière d'architecte auprès de divers bureaux de Montréal, Québec et Toronto. Il a ensuite occupé les fonctions de directeur des services immobiliers au sein d'une grande entreprise avant de fonder sa propre firme d'architectes en 1992. Un bon nombre des

mandats qu'il a réalisés concernaient la réhabilitation/transformation de bâtiments existants ou la construction et l'agrandissement d'usines, ainsi que la réfection d'édifices scolaires. Ses travaux l'ont mené notamment aux États-Unis et en Algérie.

Son implication communautaire l'a conduit à siéger au conseil d'administration de l'Hôpital Jean-Talon, à celui de la CDEC Rosemont-Petite-Patrie, au comité consultatif d'urbanisme de Rosemont-La-Petite-Patrie et au Fonds d'assurance responsabilité de l'Ordre des architectes du Québec.

PIERRE-CONSTANTIN CHARLES COMMISSAIRE

Pierre-Constantin Charles possède une formation en service social et est détenteur d'un MBA de l'école des sciences de la gestion de l'UQAM. Il évolue dans l'action communautaire et sociale depuis plus de trente ans à titre de gestionnaire d'organisme auprès des nouveaux arrivants et de consultant en gestion de la diversité et en activités philanthropiques. Les enjeux de développement territorial

et humain sont au cœur de ses actions professionnelles. Ses fonctions actuelles de conseiller en planification et responsable des relations avec les milieux à Centraide du grand Montréal lui ont permis de développer une expertise particulière en analyse sociale et territoriale, en évaluation de projet et en concertation.

VIATEUR CHÉNARD

COMMISSAIRE

Viateur Chénard a fait des études en science politique, est diplômé en droit de l'Université de Montréal et membre du Barreau depuis 1977.

Après avoir fait du droit fiscal à titre de stagiaire au ministère de la Justice du Canada, il entreprend une carrière en pratique privée qui le conduira au cabinet Desjardins, Ducharme, Desjardins et Bourque, ainsi qu'au cabinet Hudon, Gendron, Harris, Thomas, dont il deviendra un des associés.

En 1992, il se joindra en tant qu'associé au cabinet Stikeman Elliott où il développera une pratique centrée sur le droit immobilier au bureau de Montréal. Il y restera jusqu'en 2008 et coordonnera le groupe de pratique en droit immobilier. À ce titre, il conseillera ses clients sur tous les aspects de l'investissement immobilier, soit l'acquisition, le financement, la restructuration de dettes et diverses problématiques liées à l'insolvabilité, la disposition des

actifs et la formation, ainsi que la structuration de consortiums d'investisseurs canadiens et étrangers.

Sa pratique couvrira toutes les formes de biens immobiliers, soit les bureaux, centres commerciaux, hôtels, résidences pour personnes âgées, autres résidences, barrages, réseaux de télécommunications, etc.

Il a aussi été impliqué dans de nombreux projets à l'étranger et a assisté les autorités de la République de Guinée dans un projet de réforme du droit minier national. Il a donné de nombreuses conférences, en plus de participer à des formations dans le cadre du MBA spécialisé en immobilier de l'UQAM. Mentionnons finalement des charges de cours à l'École du Barreau ainsi qu'à HEC – Montréal.

Depuis 2009, il pratique le droit principalement en relation avec l'investissement et le développement immobilier. Il a été nommé commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

IRÈNE CINQ-MARS

COMMISSAIRE

Madame Irène Cinq-Mars est retraitée de l'École d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal où elle était professeure titulaire. Elle détient un baccalauréat en architecture de paysage et une maîtrise en aménagement. Ses trente-quatre années d'expérience ont été partagées entre les responsabilités dévolues à la fonction professorale en enseignement et en recherche et celles reliées aux mandats des cadres académiques. Active au sein de plusieurs comités institutionnels responsables du développement des études, de la planification stratégique ou de la promotion de la femme, elle a également été la première femme issue du corps professoral de l'Université à se voir confier le mandat de vice-rectrice aux études dans les années 90, puis de doyenne de la Faculté de l'aménagement de 2000 à 2006.

En tant que professeure-chercheure, elle a participé à de nombreux événements scientifiques et professionnels

sur la scène locale, nationale ou internationale en tant que conférencière ou experte invitée. À titre d'exemple elle a été professeure invitée à l'Université de Colombie-Britannique, membre du Comité de pilotage de l'OIF pour l'Évaluation de l'Université de Senghor en Alexandrie, professeure invitée à l'Université d'Architecture d'Hanoi. Plus récemment (2000 à 2004) elle a été membre du Comité aviseur sur le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et membre du Comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Montréal (2002 à 2006).

Auteure et co-auteure de nombreuses publications scientifiques et professionnelles, ses domaines d'expertise sont : les aspects méthodologiques et éthiques des aménagements paysagers; la fonction socioculturelle des espaces libres, les aménagements de jeux et les environnements thérapeutiques, le genre et la gestion urbaine dans les pays en développement.

ALAIN DUHAMEL

COMMISSAIRE

Monsieur Duhamel a fait une longue carrière comme journaliste. Il est détenteur d'un baccalauréat en science politique de l'Université d'Ottawa et diplômé en communications de l'Université Saint-Paul.

Il a débuté sa carrière au journal *Le Droit* d'Ottawa, pour ensuite devenir correspondant parlementaire du réseau TVA à Ottawa et, par la suite, successivement journaliste au *Jour*, au *Devoir* et au *Journal Les Affaires*. Il a aussi été conseiller auprès du président du Comité exécutif de la Ville de Montréal de 1986 à 1994.

Alain Duhamel a été actif dans le mouvement coopératif. Il a été dirigeant élu de la caisse Desjardins d'Ahuntsic pendant

près de 32 ans et a présidé son conseil d'administration pendant dix ans. Il a aussi été représentant au Conseil régional des caisses pour la région Ouest de Montréal du Mouvement Desjardins et enseignant formateur à l'Institut coopératif Desjardins.

Ces dernières années, M. Duhamel collabore aux travaux du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) en budgétisation et de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) en gouvernance.

HABIB EL-HAGE

COMMISSAIRE

Praticien et chercheur dans le domaine des relations interculturelles, M. Habib El-Hage est détenteur d'un doctorat en sociologie de l'UQAM. Ses intérêts portent sur les pratiques de prévention, d'intervention et de gestion de la diversité dans les entreprises et les institutions publiques. Il est chercheur associé au Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) et membre de l'équipe Migration et ethnicité dans les interventions en santé et en services sociaux (METISS) du CSSS de la Montagne. Il est intervenant social au Collège de Rosemont et chargé de cours au programme de maîtrise en médiation interculturelle à l'Université de Sherbrooke.

Il était membre de plusieurs instances, dont le Conseil interculturel de Montréal, où il a coordonné, participé à

la rédaction et présenté publiquement plusieurs avis et mémoires aux instances politiques de la Ville de Montréal. Aussi, il était impliqué au Comité sur les services aux nouveaux arrivants et aux communautés culturelles de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le Comité interculturel de l'Association canadienne en santé mentale. Il collabore à plusieurs recherches portant sur la radicalisation. Il a publié récemment les résultats d'une étude portant sur les multiples barrières que vivent les personnes LGBTQ racisées à Montréal et son ouvrage sur l'intervention interculturelle en milieu collégial paraîtra sous peu. Au sein de l'OCPM, M. El-Hage a collaboré à la consultation publique portant sur l'Agriculture urbaine.

ARIANE ÉMOND

COMMISSAIRE

Journaliste indépendante, Ariane Émond a touché à tous les aspects de la communication. Elle a collaboré au *Devoir*, à *Alternatives*, à *La Gazette des femmes*, et à *Radio-Canada* pendant une vingtaine d'années, ainsi qu'à *Télé-Québec*. Elle a cofondé le magazine féministe d'actualité *La vie en rose*. Elle a contribué à une quinzaine de documentaires québécois et remporté plusieurs prix pour son travail au cinéma et en journalisme (dont le Prix René-Lévesque et le Prix Judith-Jasmin).

Son intérêt pour les questions sociales (inégalités, éducation et décrochage, immigration et intégration, enjeux des villes et renouvellement de leur cadre de vie, etc.) traverse son engagement professionnel. Première directrice générale de Culture Montréal, elle continue de conseiller divers organismes culturels et communautaires. Depuis plus de 25 ans, elle agit à titre d'animatrice d'événements,

colloques, congrès et débats publics organisés par des ministères, des universités, des municipalités ou le milieu associatif.

Elle est présidente du CA des Amis de *Kaléidoscope*, une publication dédiée au développement collectif dans tous ses états. Elle est marraine de la fondation *60 millions de filles* (<http://60millionsdefilles.org/fr/>) qui soutient l'éducation des filles dans les pays en développement. Auteure, elle a publié, notamment, *Les Ponts d'Ariane* (VLB 1994), collaboré à l'album photo *éLOGES* (éditions du passage 2007) et *Les Auberges du cœur : L'art de raccrocher les jeunes* (Bayard Canada 2012) sur les jeunes déboussolés et sans abri dans nos villes. Elle est commissaire à l'OCPM depuis 2008.

JUDY GOLD COMMISSAIRE

Judy Gold a une formation en anthropologie de l'Université McGill et en service social de l'Université de Montréal.

Commissaire *ad hoc* à l'Office de consultation publique de Montréal depuis 2004, Mme Gold a participé, à titre de commissaire ou de présidente, aux consultations publiques sur divers projets, dont la politique de développement culturel pour la Ville de Montréal, le plan directeur de développement du site Contrecoeur, le réaménagement des secteurs de l'entrée Peel et de la Clairière du Mont-Royal, le plan d'action famille de Montréal, le projet de réaménagement des Places l'Acadie et Henri-Bourassa, le projet de requalification du secteur Namur–Jean-Talon Ouest, l'*Opération Carte Blanche* du 375^e anniversaire de Montréal et l'aménagement du quartier Saint-Raymond et des abords du CUSM.

Membre à temps partiel au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de 2003 à 2009, elle a siégé à

la commission du Projet de prolongement de l'axe du Vallon à Québec et à la commission du Projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport Montréal-Trudeau.

En outre, Judy Gold travaille depuis plus de vingt-cinq ans dans le domaine des droits humains, notamment en matière de diversité culturelle, d'inclusion sociale et de développement communautaire, et ce, dans la gestion d'organismes, l'élaboration de programmes et l'analyse de politiques gouvernementales. Consultante depuis l'année 2000, elle est sollicitée par les instances gouvernementales et des organismes non gouvernementaux à propos de politiques et de programmes relatifs aux relations interculturelles, à l'immigration, à la consultation publique et au développement social et communautaire.

Depuis mars 2009, Mme Gold est membre du Tribunal des droits de la personne du Québec.

MICHEL HAMELIN COMMISSAIRE

Michel Hamelin a fait des études en pédagogie et en administration scolaire avant d'œuvrer comme enseignant à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), tant au niveau primaire que secondaire. Sa carrière le conduira par la suite en administration scolaire à la Commission scolaire Les Écores. Il s'impliquera alors au sein de l'Association des cadres scolaires du Québec.

En parallèle à cette carrière professionnelle, il s'impliquera dans la vie municipale en se faisant élire à trois reprises comme conseiller municipal à Montréal. Il occupera aussi différents postes au sein de comités de la Communauté urbaine de Montréal (CUM).

De décembre 1985 à janvier 1994, il agira comme Président du Comité exécutif de la CUM, assumant ainsi la direction de cet organisme supramunicipal qui regroupait les vingt-neuf municipalités de l'île de Montréal. La CUM était responsable de nombreux dossiers d'intérêt pour toutes les municipalités avec plus de 7 000 personnes à son emploi et un budget de plus d'un milliard de dollars.

Il occupa aussi différentes autres fonctions liées à la CUM, notamment comme membre du conseil de la Société de transport de la CUM, trésorier de Métropolis, l'Association mondiale des grandes métropoles, membre du conseil de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération canadienne des municipalités et de la corporation Urgences-Santé de Montréal.

Il sera par la suite membre de la Commission municipale du Québec et est toujours très actif auprès de la communauté, notamment au sein de la Caisse Desjardins Ahuntsic-Viel et à titre de Président du conseil d'administration du Cégep Bois-de-Boulogne. Il est également membre du conseil d'administration de la Fédération des Cégeps.

Il a été nommé commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

PETER JACOBS

COMMISSAIRE

Monsieur Jacobs est professeur titulaire à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Il a agi comme professeur invité et comme conférencier à travers l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Amérique latine.

À la suite de sa pratique en architecture, il s'est concentré sur la planification du paysage et le design urbain. En tant que consultant auprès de la Ville de Montréal, il a participé au développement des réseaux d'espaces libres, la restauration du parc du Mont-Royal, la réhabilitation des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, et sur le design de la place Émilie-Gamelin au centre-ville de Montréal. Il a collaboré aux projets de design urbain à travers le Canada et plusieurs de ces projets ont été reconnus et primés par les associations professionnelles.

Il a agi comme président de la Commission du développement viable au sein de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (IUCN) et comme président de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik au Nouveau-Québec (CQEK). Il est Fellow et ancien président de la Société canadienne des architectes paysagistes (SCAP) et Fellow de l'American Society of Landscape Architecture (ASLA). Il a été nommé président du Collège des « Senior Fellows », Landscape and Garden Studies, à Dumbarton Oaks, Washington D.C. et, plus récemment, comme membre de l'Académie royale des arts du Canada.

DANIELLE LANDRY

COMMISSAIRE

Danielle Landry a à son actif trente années d'expérience en intervention éducative et sociale dans le but d'encourager l'engagement volontaire, le leadership et l'action démocratique au sein de la société civile. Elle a acquis une solide expérience en gestion de programme, tant dans la fonction publique québécoise que dans le milieu communautaire.

Détentrice de plusieurs distinctions d'envergure montréalaise et canadienne, son rayon d'action l'amène à agir à titre de catalyseur de la capacité des collectivités et de l'inclusion sociale dans les projets de participation publique et d'éducation. Elle est également très engagée dans les mouvements de conservation de la nature et de protection de l'environnement.

HÉLÈNE LAPERRIÈRE

COMMISSAIRE

Hélène Laperrière est titulaire d'un baccalauréat en géographie/sciences économiques de l'Université Laval, d'une maîtrise en urbanisme et d'un doctorat en aménagement de l'Université de Montréal, et a été doublement boursière postdoctorale (CRSH et INRS-Urbanisation). Mme Laperrière est membre de l'OUQ et de l'ICU depuis 1982.

Spécialisée en études urbaines, en planification stratégique et en aménagement culturel et patrimonial, Hélène Laperrière exerce l'urbanisme en pratique privée, tout en dirigeant le Groupe Culture et Ville, un OBNL fondé en 1998 et œuvrant en recherche appliquée. Elle a enseigné en Chine en 2009 et a conseillé les autorités universitaires en développement urbain. Sa pratique professionnelle est fondée sur l'écoute, la mise en place de méthodologies innovantes et ciblées, de même que sur la recherche de

solutions orientées vers une amélioration constante du développement urbain durable au bénéfice de la collectivité.

De 2000 à 2003, elle a participé au jury d'architecture, puis au comité de construction de la BnQ. De 1999 à 2009, elle a également été vice-présidente du CA du MAI. De 2005 à 2008, elle a été membre du Comité éditorial de la revue Urbanité. Elle est l'auteure de guides historiques et patrimoniaux des régions du Québec, signe de nombreux articles et prononce régulièrement des conférences.

Depuis 2005, Mme Laperrière est impliquée à l'OCPM, tour à tour comme expert, commissaire et présidente de commission. De plus, au cours de ces années et à diverses occasions, elle a représenté l'Office à titre de conférencière et animatrice d'ateliers et de tables rondes.

MARIE LEAHEY

COMMISSAIRE

Marie Leahey est coordonnatrice du Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes. Auparavant, elle a travaillé à la Fédération québécoise des organismes communautaires famille et dans un service d'employabilité, le SORIF. Son intérêt pour le développement régional l'a amenée à travailler à la Conférence régionale des élus de Montréal. Diplômée de l'UQAM en Éducation, elle est une administratrice certifiée de société par le Collège des administrateurs de l'Université Laval.

Préoccupée par l'autonomie financière des femmes et l'apport de celles-ci au développement social et économique, elle s'est impliquée dans plusieurs organismes, dont la présidence du Conseil des Montréalaises et le Réseau habitation femmes. Elle est l'une des membres fondatrices de Vivacité, société immobilière équitable. Elle siège actuellement au conseil d'administration de la Régie des rentes du Québec et à la Fondation Béati.

GAÉTAN LEBEAU

COMMISSAIRE

Gaétan Lebeau s'intéresse depuis longtemps aux problématiques de vie en milieu urbain. En 1974, il participe à la fondation du Rassemblement des Citoyens de Montréal. Élu conseiller municipal (1974-1978), il s'intéresse particulièrement aux enjeux d'aménagement, de participation citoyenne et de démocratie.

Dans les années 1980, il œuvre en CLSC et participe à la mise sur pied de divers organismes communautaires ou de concertation.

À la Société de transport de Montréal pendant une vingtaine d'années, il exerce différents rôles professionnels senior en communication, en développement organisationnel, en gestion du changement ainsi qu'en amélioration des processus d'affaires et de la performance. Il a développé une expertise particulière pour l'animation des groupes qui s'engagent dans une démarche de résolution de problèmes ou d'amélioration.

Parallèlement, en tant que membre du Conseil d'administration de l'Institut d'administration publique du Grand Montréal (IAPGM-IAPC), de 1992 à 2004, il assume les fonctions de secrétaire, puis de président du comité de programmation. En 2000, il initie la mise sur pied de l'organisme Jeunes Fonctionnaires d'un jour, dont il préside la destinée jusqu'en 2008. Cet OBNL contribue à la persévérance scolaire, tout en valorisant la qualité des services publics en offrant des stages dans les organisations publiques pour les jeunes des écoles secondaires.

Il a mené des études de maîtrise en sociologie et détient une maîtrise en administration publique.

Il a été formateur associé à l'École nationale d'administration publique (ENAP) puis à l'École de technologie supérieure (ÉTS) où il enseigne toujours. Il poursuit aujourd'hui sa pratique comme consultant.

RENÉE LESCOP

COMMISSAIRE

Madame Renée Lescop est détentrice d'une maîtrise en science politique de l'Université de Montréal, où elle travaille d'abord à titre d'attachée de recherche et de chargée de cours de 1967 à 1976.

Peu de temps après l'entrée en vigueur de la Charte des droits et libertés de la personne, elle entre au service de la Commission des droits de la personne nouvellement créée. Elle y œuvre pendant plus de 25 ans, d'abord à titre de chercheuse socio-économique, puis à titre de directrice des enquêtes de Montréal ainsi que des bureaux régionaux.

En 2004 et 2005, elle agit comme consultante-analyste auprès de l'Office de consultation publique de Montréal relativement à la Charte montréalaise des droits et responsabilités et à la Politique de développement culturel.

En avril 2006, elle est nommée assesseure au Tribunal des droits de la personne où elle siègera pendant sept ans jusqu'en avril 2013.

HÉLÈNE MORAIS

COMMISSAIRE

Hélène Morais est commissaire *ad hoc* à l'Office depuis 2008. Elle exerce aussi depuis 2008 des activités de coaching professionnel auprès de dirigeants, de gestionnaires et d'équipes du secteur public, en plus d'enseigner en coaching.

Elle a été présidente du Conseil de la santé et du bien-être au gouvernement du Québec durant sept ans, jusqu'en 2006. De 1984 à 1999, elle a occupé les fonctions de directrice générale de la Conférence des conseils régionaux de la santé et des services sociaux du Québec; directrice de la planification au ministère de la Santé et des Services sociaux; directrice de la planification, de l'évaluation et des systèmes d'information et directrice de la Direction du programme santé physique à la Régie de la santé et des services sociaux de la région de Québec.

À titre de gestionnaire de ces différents organismes et directions ayant des mandats de recherche, de planification, d'évaluation, de coordination et de consultation, elle a été très engagée dans des projets de consultation publique, de participation citoyenne et de communication publique en matière de santé, de bien-être et de développement économique et social.

Hélène Morais est détentrice d'une maîtrise en Administration des affaires (MBA) et d'un baccalauréat en Service social de l'Université Laval. Elle est certifiée coach intégrale™ professionnelle par Integral Coaching Canada® et coach d'équipe par Team Coaching International. Elle est aussi coach certifiée par la Fédération internationale des Coachs.

JEAN PARÉ

COMMISSAIRE

Jean Paré détient un baccalauréat ès arts, une licence en droit et une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal. Outre des études en droit public et en science politique, il a suivi des formations en développement international, en gestion de projets et en géomatique.

Avant d'entreprendre ses études d'urbanisme, M. Paré a exercé la profession d'avocat au service juridique d'Expo 67. En 1970, il a été embauché par Jean-Claude La Haye et Associés, urbanistes-conseils. De 1974 à 1980, il a été directeur de la planification, puis directeur du développement de la Société d'aménagement de l'Outaouais. En 1980, il s'est joint au Groupe-conseil Coopers & Lybrand. De 1986 à 1988, il a travaillé chez Raymond Chabot Grant Thornton, mettant sur pied le service de planification stratégique.

Associé à des dossiers majeurs, il était secrétaire général adjoint du Groupe de travail sur Montréal et sa région en 1992-1993. Il a coordonné les dossiers sociaux et environnementaux de la Commission scientifique et technique sur la tempête de verglas de 1998. Entre 2000 et 2002, dans le cadre de la réorganisation municipale en Outaouais, il était adjoint du mandataire du gouvernement puis secrétaire du Comité de transition.

Commissaire à temps partiel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement depuis 1990, M. Paré a siégé à l'Office de consultation publique de Montréal de 2002 à 2008 et d'octobre 2010 à ce jour. De mars 2008 à décembre 2009, il était conseiller technique à la wilaya de Tanger, au Maroc.

MICHEL SÉGUIN

COMMISSAIRE

Michel Séguin est détenteur d'un baccalauréat en sciences sociales de l'Université d'Ottawa, d'une maîtrise en études environnementales de l'Université York à Toronto et d'un doctorat en sociologie de l'Université de Montréal.

Il a œuvré dans le domaine des communications à la CBC, à Communications Canada et à la chaîne française de TVOntario, mais aussi dans le domaine de l'environnement, notamment à titre de représentant des groupes environnementaux au Conseil canadien des ministres de l'environnement ainsi qu'à Action RE-buts dont il a été le cofondateur. Il a coordonné le projet C-Vert de la Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman entre 2005 et

2015, projet lauréat d'un Phénix de l'environnement en 2012. En 2015, il préside la Commission indépendante de consultation publique du projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Il a aussi été actif dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, entre autres, comme chercheur associé aux universités de Sherbrooke et de Montréal et est l'auteur de nombreux livres et publications, principalement dans le domaine de l'environnement.

LUBA SERGE

COMMISSAIRE

Luba Serge détient une maîtrise en urbanisme et un doctorat en sciences sociales. Elle est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec et possède une expérience dans divers domaines liés à l'habitation et à la revitalisation des quartiers. Elle a participé à la mise sur pied de projets de coopératives d'habitation dans des quartiers montréalais, à la planification et au développement du projet Milton Parc, ainsi qu'à l'élaboration du projet de la Fiducie foncière communautaire Benny Farm. Elle a travaillé au Service de l'habitation de la Ville de Montréal lors de l'élaboration de l'énoncé de politique sur l'habitation et à la Société d'habitation et de développement de Montréal, où elle a entrepris le suivi et l'évaluation du Programme d'acquisition de logements locatifs et son impact sur la revitalisation des quartiers et sur l'amélioration de la sécurité et la prévention de la criminalité.

En tant que consultante, elle a entrepris des études sur la question du sans-abrisme, le logement pour personnes âgées, l'exclusion sociale, ainsi que le logement abordable et communautaire. De plus, elle a participé à divers projets tels l'introduction des méthodes de construction domiciliaire canadienne en Russie et un projet pilote de mise sur pied de fiducies foncières communautaires dans deux quartiers montréalais. De 1992 à 1998, elle a été membre du CCU de la Ville de Montréal Ouest. Outre son travail en tant que consultante, elle enseigne au niveau collégial et universitaire.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en avril 2008.

FRANCINE SIMARD

COMMISSAIRE

Francine Simard est détentrice d'un MBA des HEC. Elle est présentement présidente-directrice générale de Repère communication et recherche, une firme spécialisée dans la recherche qualitative et quantitative, l'animation de groupes de discussion et d'entretiens individuels, le développement de méthodologies de consultation, ainsi que la gestion de projets et d'équipes.

L'essentiel de sa carrière s'est déployé au cours des vingt-cinq dernières années, à titre de vice-présidente recherche chez Léger Marketing (1990-2000) et chez Baromètre

(2000-2002) et de PDG à Repère communication et recherche (2002-...). Elle a parmi ses clients des agences gouvernementales, des médias, des ministères, des entreprises culturelles et des associations professionnelles. Sa vaste expérience auprès d'un ensemble de clientèles lui permet d'utiliser diverses techniques pour explorer les besoins et les attentes de groupes variés et d'évaluer leur intérêt pour des services nouveaux, des politiques novatrices ou des projets existants ou à améliorer.

JOËL THIBERT

COMMISSAIRE

Joël Thibert détient un baccalauréat en environnement, une maîtrise en urbanisme de l'Université McGill et un doctorat en politiques urbaines de l'école Woodrow Wilson de l'Université Princeton.

Joël Thibert s'intéresse à la gouvernance urbaine et régionale, ainsi qu'aux enjeux de développement durable en milieu urbain, de manière plus générale. Il a travaillé pendant trois ans en gestion de projet en aménagement pour le Quartier international de Montréal (QIM), où il était, entre autres, responsable des dossiers de développement durable.

Joël Thibert est aussi engagé dans diverses initiatives citoyennes en lien avec la ville : il est un des membres fondateurs d'Avenue 8, un groupe de réflexion sur l'espace public et la participation citoyenne; il est l'initiateur et coordonnateur de « Marcher la région », une initiative citoyenne visant à faire émerger une conscience

environnementale métropolitaine dans le Grand Montréal; il contribue régulièrement au blogue Spacing Montréal. Ces dernières années, il a organisé plusieurs événements sur la ville, réunissant universitaires et praticiens, dont les colloques *Strip-Tease QDS* et *Trajectoires Montréal* et l'événement *Le goût de la ville* au Centre canadien d'architecture (CCA).

Il siège aussi aux conseils d'administration de plusieurs organismes sans but lucratif, dont la Fonderie Darling. Parallèlement à cela, il travaille depuis août 2013 comme consultant au sein du bureau montréalais de McKinsey & Co.

Joël Thibert est boursier Loran, boursier de la Fondation Trudeau, de la Fondation Fulbright et du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada.

NICOLE VALOIS

COMMISSAIRE

Nicole Valois est architecte paysagiste et professeure à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal où elle enseigne le patrimoine paysager, la méthodologie du projet et l'atelier sur les espaces urbains.

En tant que chercheuse associée à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, elle a collaboré à plusieurs études sur le patrimoine paysager, dont le campus de l'Université de Montréal, publiée aux Presses de l'Université de Montréal et aux Presses universitaires de Perpignan. Grâce à une subvention du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), elle a récemment

mené une recherche sur les valeurs des espaces publics canadiens de la période moderne. Elle a également collaboré au sein de la Chaire en paysage et environnement aux recherches sur les paysages autoroutiers de Montréal et réalisé une importante étude de caractérisation des paysages du mont Royal, pour la Ville de Montréal.

En tant qu'experte, elle a été membre de nombreux jurys et comités, notamment au Conseil des Arts et des Lettres du Québec où elle a été boursière à deux reprises dans le cadre de ses recherches. Elle a été récemment nommée membre du Conseil du patrimoine de Montréal pour un mandat de trois ans.

ARLINDO VIEIRA

COMMISSAIRE

Arlindo Vieira est diplômé de la faculté de science politique et de droit de l'UQAM et titulaire d'un diplôme de deuxième cycle de la faculté de droit de l'Université de Montréal.

Outre les années accumulées comme avocat de pratique privée, Arlindo Vieira possède une vaste expérience de décideur et de gestionnaire dans divers milieux gouvernementaux et communautaires. Il y a exercé, à différentes époques, la fonction de directeur d'un cabinet ministériel, de président du Conseil des relations interculturelles (C.R.I.), de juge administratif à la Régie des alcools, des courses et des jeux et de directeur général de Radio Centre-Ville.

Alors qu'il assumait les fonctions de président du C.R.I., Arlindo Vieira a eu l'occasion d'agir à titre de médiateur et de diriger plusieurs consultations sur des enjeux reliés aux relations interculturelles et à la gestion de la diversité dans la société québécoise et dans l'agglomération montréalaise.

Arlindo Vieira a également à son crédit une expérience de consultation publique dans le domaine du patrimoine à titre de membre du Groupe conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec.

Arlindo Vieira est aussi reconnu pour son engagement social ayant œuvré dans multiples comités et organismes communautaires. La Ligue des droits et libertés, le Centre Multiethnique Saint-Louis, la Caisse Populaire des Portugais, le Centre sociocommunautaire de Montréal, le Centre Justice et Foi, le Comité des communautés culturelles du Barreau du Québec et la Fondation de la Tolérance sont quelques-uns des organismes où il siège ou qui ont bénéficié de son leadership et de son engagement au fil des ans.

Il a été nommé commissaire *ad hoc* de l'OCPM en 2015.

JOSHUA WOLFE

COMMISSAIRE

Joshua Wolfe détient une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal, de même qu'un baccalauréat en Science & Human Affairs de l'Université Concordia. Il agit comme conseiller en développement durable pour les municipalités et les ONG. En 1990, il a été reçu membre de l'American Institute of Certified Planners. Il a enseigné le développement durable des villes et la participation publique à l'Université Concordia, à l'UCLA Extension Public Policy Program, à l'Université McGill, ainsi qu'à l'Institut international de gestion des grandes métropoles et l'International Association for Public Participation.

Natif de Montréal, M. Wolfe a aussi vécu en Californie où il a effectué des études d'impact environnemental et préparé des plans d'urbanisme pour diverses municipalités et autres organismes publics des régions de San Francisco et de San

Diego. À Montréal, il a été directeur général de la Fondation Héritage Montréal et a contribué sur une base régulière à la chronique d'architecture et d'urbanisme du journal *The Gazette*. De plus, il est l'auteur d'une cinquantaine d'articles, chapitres de livres et papiers scientifiques. Il a mis sur pied le Comité du patrimoine bâti juif et a fait partie du conseil d'administration de la Fondation du patrimoine religieux du Québec. Il a été un des fondateurs de la coopérative d'habitation les Tourelles, à Milton-Parc, où il a vécu pendant plus de quinze ans. Ayant déjà siégé au conseil d'administration national de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), il a été président de SNAP Québec de 2013 à 2015.

ANNEXE II

EXTRAITS CHARTRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL L.R.Q., c. C.-11.4

SECTION I OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Institution.

75. Est institué l'Office de consultation publique de Montréal.

2000, c. 56, ann. I, a. 75.

Président.

76. Le conseil, par une décision prise aux deux tiers des voix de ses membres, et parmi des candidats qui ont une compétence particulière en matière de consultation publique, désigne un président de l'office et peut désigner des commissaires. Il peut, dans la même résolution, déterminer leur rémunération et leurs autres conditions de travail, sous réserve, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79.

Mandat.

Le mandat du président est d'une durée de quatre ans. Il exerce ses fonctions à plein temps.

Mandat.

La durée du mandat d'un commissaire est précisée dans la résolution qui le nomme et ne peut être supérieure à quatre ans. À défaut de mention à ce sujet dans la résolution, elle est de quatre ans.

2000, c. 56, ann. I, a. 76; 2001, c. 25, a. 257.

Commissaire supplémentaire.

77. Le conseil de la ville peut, sur demande du président de l'Office et par une décision prise aux deux tiers des voix exprimées, nommer, pour la période déterminée dans la résolution, tout commissaire supplémentaire choisi à même une liste dressée par le comité exécutif, et déterminer sa rémunération et ses autres conditions de travail.

Liste.

Le président peut, annuellement, proposer une liste au comité exécutif.

Restriction.

Seules peuvent être sur une liste visée au premier ou au deuxième alinéa des personnes qui ont des compétences particulières en matière de consultation publique.

2000, c. 56, ann. I, a. 77; 2001, c. 25, a. 258.

Inhabilité.

78. Les membres du conseil de la ville ou d'un conseil d'arrondissement ainsi que les fonctionnaires et employés de la ville sont inhabiles à exercer les fonctions de président et de commissaire.

2000, c. 56, ann. I, a. 78.

Rémunération.

79. Le conseil de la ville peut, par un règlement adopté aux deux tiers des voix exprimées, fixer la rémunération du président et celle des commissaires. Ceux-ci ont droit au remboursement par l'office des dépenses autorisées par celui-ci et engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

2000, c. 56, ann. I, a. 79; 2001, c. 25, a. 259.

Personnel.

80. Le président peut s'adjoindre le personnel dont il a besoin pour l'exercice des fonctions de l'Office et fixer sa rémunération. Les employés de l'Office ne sont pas des employés de la ville.

Affectation d'employé.

Le conseil de la ville peut également affecter aux fonctions de l'Office tout employé de la ville qu'il désigne.

Trésorier.

Le trésorier de la ville ou l'adjoint qu'il désigne est le trésorier de l'Office.

2000, c. 56, ann. I, a. 80.

Exercice financier et vérification.

81. L'exercice financier de l'Office coïncide avec celui de la ville et le vérificateur de cette dernière vérifie les états financiers de l'Office et, dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier, fait rapport de son examen au conseil.

2000, c. 56, ann. I, a. 81.

Sommes nécessaires.

82. Le conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Sommes minimales.

Le conseil doit, par règlement, prescrire le montant minimal des sommes qui doivent être mises annuellement à la disposition de l'Office. Le trésorier de la ville doit inclure le montant ainsi prescrit dans le certificat qu'il prépare conformément à l'article 474 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19).

2000, c. 56, ann. I, a. 82.

Fonctions.

83. L'Office a pour fonctions :

- 1°** de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;
- 2°** de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;
 - 2.1°** de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;
- 3°** de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville.

Dispositions non applicables.

Toutefois, ni le paragraphe 2° du premier alinéa, ni les articles 109.2 à 109.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ne s'appliquent à un projet de règlement dont l'unique but est de modifier le plan d'urbanisme de la ville afin de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

Comptes.

L'Office rend compte au conseil de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif et au moins une fois l'an. À cette occasion, il peut lui faire toute recommandation.

2000, c. 56, ann. I, a. 83; 2003, c. 19, a. 61; 2003, c. 28, a. 23; 2008, c. 19, a. 6.

(...)

SECTION II

COMPÉTENCES PARTICULIÈRES DE LA VILLE

§ 1. – GÉNÉRALITÉS

88. Le plan d'urbanisme de la ville doit comprendre, en plus des éléments mentionnés à l'article 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un document complémentaire établissant des règles et des critères dont doivent tenir compte, dans tout règlement visé à l'article 131, les conseils d'arrondissement et obligeant ces derniers à prévoir, dans un tel règlement, des dispositions au moins aussi contraignantes que celles établies dans le document.

Règles d'harmonisation.

Il peut comprendre, en outre des éléments mentionnés à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, relativement à tout ou partie du territoire de la ville, des règles visant à assurer l'harmonisation des règlements qui peuvent être adoptés par un conseil d'arrondissement en vertu de l'article 131 ou la cohérence du développement de la ville.

2000, c. 56, ann. I, a. 88; 2001, c. 25, a. 265.

Projets permis par règlement de la ville.

89. Le conseil de la ville peut, par règlement, permettre, malgré tout règlement adopté par un conseil d'arrondissement, la réalisation d'un projet relatif :

- 1°** à un équipement collectif ou institutionnel, tel un équipement culturel, un hôpital, un établissement public d'enseignement, un établissement d'enseignement de niveau collégial ou universitaire, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;
- 2°** à de grandes infrastructures, tel un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
- 3°** à un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 m²;

4° à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8);

5° à un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

Centre des affaires.

Aux fins du paragraphe 3° du premier alinéa, le centre des affaires comprend la partie du territoire de la ville délimité par la rue Saint-Urbain, depuis la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Sainte-Catherine Ouest, par la rue Sainte-Catherine Ouest jusqu'à la rue Clark, par la rue Clark jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain, par la rue Saint-Urbain jusqu'à la côte de la Place d'Armes, par la côte de la Place d'Armes jusqu'à la Place d'Armes, de la Place d'Armes jusqu'à la rue Notre-Dame Ouest, par la rue Notre-Dame Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'à la rue Saint-Antoine Ouest, par la rue Saint-Antoine Ouest jusqu'à la rue Lucien-Lallier, par la rue Lucien-Lallier jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'aux terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque, des terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque jusqu'à la rue Drummond, de la rue Drummond jusqu'à la rue Sherbrooke Ouest et de la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain.

Règles d'urbanisme.

Un règlement visé au premier alinéa ne peut contenir que les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet. Il a pour effet de modifier tout règlement en vigueur adopté par le conseil d'arrondissement, dans la mesure qu'il doit prévoir de manière précise et spécifique.

2000, c. 56, ann. I, a. 89; 2001, c. 25, a. 265; 2002, c. 77, a. 13; 2003, c. 19, a. 62.

Approbation référendaire.

89.1. Malgré le troisième alinéa de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un règlement adopté par le conseil de la ville en vertu de l'article 89 n'est pas susceptible d'approbation référendaire, sauf dans le cas d'un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de cet article.

Consultation publique.

Le projet d'un règlement visé au premier alinéa de l'article 89 doit faire l'objet d'une consultation publique effectuée par l'Office de consultation publique de Montréal, qui doit à cette fin tenir des audiences publiques et rendre compte de cette consultation au moyen d'un rapport dans lequel il peut faire toute recommandation.

Interprétation.

La consultation publique visée au deuxième alinéa tient lieu de celle prévue aux articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Dans le cas d'un règlement susceptible d'approbation référendaire, le dépôt au conseil du rapport de l'Office de consultation publique tient lieu, pour l'application de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de la tenue de l'assemblée publique visée à l'article 125 de cette loi.

Dispositions non applicables.

Pour l'application des articles 130 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, lorsque ce projet est situé dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, les dispositions suivantes s'appliquent :

- 1° les demandes de participation à un référendum en fonction du second projet de règlement peuvent provenir de l'ensemble de l'arrondissement dans lequel le projet est envisagé, ou de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant;
- 2° l'avis public prévu à l'article 132 est dispensé de la description et de la mention des zones ou secteurs de zone d'où peut provenir une demande;
- 3° la demande prévue à l'article 133 est dispensée d'indiquer clairement la zone ou le secteur de zone d'où elle provient;
- 4° malgré l'article 136.1 de cette loi, le règlement qui, le cas échéant, a été adopté en vertu de l'article 136 de cette loi doit être approuvé par les personnes habiles

à voter de l'arrondissement touché par le projet, ou par celles de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant.

Dispositions non applicables.

Toutefois :

- 1° le quatrième alinéa ne s'applique pas à un règlement ayant pour but de permettre la réalisation d'un projet, visée au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, projeté par le gouvernement ou par l'un de ses ministres, mandataires ou organismes;
- 2° ni le deuxième alinéa, ni les articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne s'appliquent au projet d'un règlement dont l'unique but est de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

2001, c. 25, a. 265; D. 1308-2001, a. 11; 2003, c. 19, a. 63; 2008, c. 18, a. 6.

89.1.1 Pour l'application des articles 89 et 89.1, lorsque la décision de réaliser un projet visé au premier alinéa de l'article 89 ou de permettre sa réalisation, sous réserve des règles d'urbanisme applicables, fait partie de l'exercice d'une compétence d'agglomération prévue par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001), la mention d'un règlement adopté par un conseil d'arrondissement vise également un règlement adopté par le conseil d'une municipalité mentionnée à l'article 4 de cette loi.

L'adaptation prévue au premier alinéa s'applique en outre de toute autre qui découle de cette loi, notamment celles selon lesquelles la mention du conseil de la ville signifie le conseil d'agglomération et la mention du territoire de la ville signifie l'agglomération. Cette seconde adaptation s'applique particulièrement, dans le cas visé au premier alinéa, aux fins de la compétence de l'Office de consultation publique de Montréal qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 89.1.

D. 1213-2005, a. 7

ANNEXE III

ORGANISATION, PRATIQUES ET CODE DE DÉONTOLOGIE

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'OFFICE

L'Office s'est doté de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces aux termes desquels il rend compte, dans un rapport, des opinions exprimées par les citoyens présents aux audiences.

Conformément à ses obligations et responsabilités, l'Office chapeaute les commissions et gère ses activités. Le secrétariat général est responsable d'appuyer le travail des commissaires et d'effectuer l'administration générale de l'Office.

Les ressources matérielles

Les bureaux de l'Office sont situés au 1550, rue Metcalfe, 14^e étage. En plus des espaces pour son secrétariat, l'Office dispose de salles qui servent pour des réunions préparatoires aux consultations et aux audiences publiques.

Les ressources humaines

L'équipe de l'Office est constituée de commissaires, nommés par le conseil municipal, d'un personnel administratif et de collaborateurs externes, embauchés sur une base contractuelle. Ces derniers sont responsables de la préparation des consultations et du soutien aux commissaires dans leur travail.

Les commissaires

En septembre 2014, le conseil municipal a nommé Mme Dominique Ollivier à titre de présidente de l'Office pour un mandat de quatre ans. Sur recommandation de la présidence, un certain nombre de commissaires à temps partiel sont nommés par le conseil municipal pour tenir les consultations. Ces derniers ne peuvent être des employés de la Ville ou des élus municipaux.

Les commissaires ont la responsabilité de siéger aux consultations publiques et de rédiger les rapports pour le conseil municipal. Dans ces rapports, ils font toute recommandation qu'ils jugent appropriée.

La présidente

Dominique Ollivier

Les commissaires *ad hoc* en 2015

Maryse Alcindor, Isabelle Beaulieu, Bruno Bergeron, Nicole Boily, Nicole Brodeur, Jean Burton, Jean Caouette, Pierre-Constantin Charles, Viateur Chénard, Irène Cinq-Mars, Alain Duhamel, Habib El-Hage, Ariane Émond, Judy Gold, Michel Hamélin, Peter Jacobs, Danielle Landry, Hélène Laperrière, Marie Leahey, Gaétan Lebeau, Renée Lescop, Hélène Morais, Jean Paré, Michel Séguin, Luba Serge, Francine Simard, Joël Thibert, Nicole Valois, Arlindo Vieira, Joshua Wolfe.

Les notes biographiques des commissaires se retrouvent en Annexe I de ce document.

Le personnel

Pour appuyer les commissaires dans la préparation et la tenue des consultations ainsi que dans la rédaction des rapports, l'Office a mis en place une structure administrative.

C'est ainsi que l'Office s'est donné un secrétariat général réduit, constitué d'un secrétaire général, M. Luc Doray, appuyé par une petite équipe d'employés. M. Doray est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'OCPM par le comité exécutif à l'automne 2002. Des employés contractuels sont aussi embauchés au besoin. La Charte de la Ville de Montréal prévoit que les employés de l'Office ne sont pas des employés de la Ville, mais que le conseil de la ville peut affecter aux fonctions de l'Office tout employé qu'il désigne (article 80).

Les collaborateurs

L'Office peut s'appuyer sur un réseau fidèle de collaborateurs pour la réalisation de son mandat. En outre, pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et de leurs enjeux, l'Office a pu compter sur le soutien et l'expérience des employés, des professionnels, des cadres, des élus des arrondissements et des services centraux.

De plus, un bon nombre de ressources externes ont mis à notre disposition leurs connaissances et leur expertise. Sans la collaboration de chacun, l'Office n'aurait pas réussi à diffuser l'information pertinente aux citoyens en vue d'obtenir leurs points de vue sur les projets présentés en consultation publique.

LES PRATIQUES DE L'OFFICE

L'OCPM a élaboré un *code de déontologie* pour encadrer la pratique des commissaires. En plus des dispositions générales, le code couvre la question de l'indépendance des commissaires et de leur devoir de réserve.

LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

L'Office de consultation publique de Montréal a pour mandat de tenir des consultations publiques crédibles, transparentes et efficaces. Toute personne qui accepte d'agir comme commissaire de l'Office, que ce soit à temps plein, partiel ou *ad hoc*, doit agir dans l'intérêt public, avec équité, intégrité, dignité, honneur et impartialité. Elle s'engage, notamment à respecter le code de déontologie de l'Office.

Dispositions générales

1. Les commissaires servent le public de façon irréprochable et au meilleur de leur connaissance.
2. Les commissaires évitent toute activité incompatible avec l'exercice de leurs fonctions ou qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité de l'Office et de ses commissaires.
3. Les commissaires avisent la présidence de l'Office de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle de l'Office.
4. Les commissaires font preuve de neutralité politique dans l'exercice de leurs fonctions.
5. Les commissaires n'utilisent pas indûment leur titre ou leur statut de commissaire.
6. Les commissaires respectent la loi ainsi que les règles de procédure, les politiques et les orientations générales de l'Office. Dans leurs décisions touchant la bonne marche d'un mandat, ils respectent le principe de la saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Indépendance

7. Les commissaires évitent tout conflit d'intérêts. Ils évitent aussi de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers un conflit d'intérêts ou les mettre en position de vulnérabilité.
8. Les commissaires doivent informer sans délai la présidence de l'Office de toute situation pouvant mettre en cause leur indépendance ou leur impartialité.
9. Les commissaires ne peuvent accorder, solliciter ou accepter, pour eux-mêmes ou pour une autre personne, une faveur ou un avantage indu. Ils ne peuvent se laisser influencer par la perspective d'un tel avantage ni utiliser à leur profit un bien municipal ou une information privilégiée obtenue en leur qualité de commissaire.

Devoir de réserve

10. Les commissaires font preuve de réserve autant dans l'expression publique de leurs opinions politiques qu'à l'égard d'un projet controversé.
11. Les commissaires ne commentent pas publiquement les rapports de l'Office. Les rapports peuvent être

présentés ou expliqués par la présidence de l'Office.

12. Durant leur mandat, les commissaires s'abstiennent de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet d'un mandat de l'Office.
13. Durant leur mandat, les commissaires s'abstiennent de commenter publiquement les décisions relatives aux projets qui ont fait l'objet d'un rapport de l'Office. Après l'expiration de leur mandat, ils s'abstiennent de commenter publiquement les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet d'un examen par une commission sur laquelle ils ont siégé.

La consultation publique

14. Les commissaires n'ont aucun intérêt particulier dans le dossier qui leur est confié. Ils n'ont ni participé à l'élaboration du projet ni émis publiquement d'opinion à son sujet. Ils n'occupent aucune fonction de décideur dans un organisme participant à la consultation.
15. Les commissaires acquièrent une connaissance aussi complète que possible du dossier et s'assurent d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.
16. Les commissaires évitent toute rencontre privée avec les responsables et les personnes ressources liées au projet faisant l'objet d'une commission dont ils font partie.

17. En séance publique, les commissaires favorisent la participation pleine et entière des intéressés. Ils facilitent l'accès des citoyens à l'information, les aident à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.
18. Les commissaires appliquent la procédure avec équité à l'égard de tous les participants. Ils agissent en tout temps de la façon la plus transparente possible.
19. Les commissaires font preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants d'une consultation publique, quelles que soient leurs opinions et sans discrimination. Ils suscitent le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou qui participent aux travaux de la commission.
20. Pour leur analyse et pour l'avis destiné au rapport de la commission, les commissaires n'utilisent que la documentation accessible au public dans le cadre de la consultation publique et l'information communiquée en assemblée ou en audience, ou après celles-ci, dans la mesure prévue aux règles de procédure de l'Office. Ils peuvent aussi utiliser les connaissances courantes des disciplines abordées et la littérature existante dans les domaines pertinents.
21. Les commissaires respectent en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission. Ils respectent aussi la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Lorsqu'un mandat de consultation est confié à l'Office, la présidence nomme une commission formée de un ou plusieurs commissaires. Le secrétaire général, pour sa part, forme l'équipe qui appuiera les commissaires dans leur travail. L'Office s'assure ensuite qu'un dossier de documentation soit produit. Ce dossier est disponible aux bureaux de l'Office, sur son site Internet, de même qu'aux bureaux de dépôt établis selon la nature du dossier.

L'avis public

Après avoir reçu le mandat de tenir une consultation publique et complété le dossier de documentation, l'Office publie un avis convoquant une assemblée publique dans un ou plusieurs journaux distribués sur le territoire de la Ville de Montréal. L'avis public mentionne, notamment :

- > l'objet de la consultation publique;
- > les date, heure et lieu de la ou des séances de consultation publique;
- > les endroits où la documentation est disponible;
- > les délais et modalités de dépôt d'un mémoire, le cas échéant.

Les communications

Selon le cas, des moyens de communication supplémentaires sont utilisés pour aviser la population. À ce chapitre, l'Office peut recourir aux journaux locaux et aux quotidiens. En plus, l'Office produit généralement des feuillets distribués de porte en porte dans le secteur touché par un projet ou peut déposer des affiches et des dépliants dans des lieux publics. De même, l'Office expédie, à l'aide de listes d'envoi constituées en fonction de la nature des dossiers qui font l'objet de consultations, de l'information aux personnes, groupes et organismes intéressés. En outre, l'Office utilise des médias sociaux tels Facebook pour faire connaître ses consultations.

Le dossier de documentation

Le dossier de documentation évolue suivant les documents déposés tout au long du processus de consultation. Les pièces originales du dossier sont conservées à l'Office. Après la publication du rapport de la commission, le dossier de documentation demeure accessible aux bureaux de l'OCPM et sur son site Internet.

Le dossier de documentation comprend habituellement :

- > tout document descriptif ou explicatif du projet comprenant une synthèse des études ayant servi à son élaboration. Le document présente la raison d'être du projet, les principes et les orientations qui ont servi à son élaboration, ses principales caractéristiques et, le cas échéant, les options soumises à la consultation publique;
- > le dossier décisionnel préparé par les différentes instances de la Ville;
- > la documentation relative à la justification du projet, à ses divers aspects et à ses impacts;
- > au besoin, les extraits pertinents du plan et de la réglementation d'urbanisme en vigueur;
- > les principaux plans, cartes de localisation, esquisses et simulations visuelles nécessaires à la compréhension du projet, si applicable.

Les rencontres préparatoires de la commission

La commission rencontre habituellement le promoteur ainsi que les représentants de l'arrondissement et des services municipaux qui feront la présentation du projet en assemblée publique. De telles rencontres préparatoires servent à s'assurer que les dossiers de documentation sont complets et que la présentation est bien soutenue par des outils audiovisuels. La commission s'assure que les commissaires ont une bonne compréhension du projet à l'étude et que tous les intervenants comprennent bien leurs rôles respectifs et le déroulement d'une séance publique. La commission veille à ce que chacun soit prêt à répondre à toutes les questions pertinentes, telles l'impact, les conséquences et les étapes ultérieures du projet. Les comptes-rendus de ces rencontres préparatoires sont versés sur le site Internet de l'Office.

La tenue de la consultation publique

La consultation se déroule toujours en deux parties distinctes : la période de questions et l'expression des opinions.

La première partie permet aux participants, de même qu'à la commission d'entendre la description du projet soumis à la consultation publique et la présentation du cadre réglementaire en plus de poser des questions sur le projet. Durant cette première partie, ce sont les représentants du promoteur et des services municipaux qui présentent eux-mêmes les composantes du projet et répondent aux questions du public et des commissaires. Il peut arriver que des ateliers ou des séances thématiques visant à examiner un aspect particulier du projet sous étude soient organisés dans le cadre de la première partie.

La deuxième partie permet aux participants d'exprimer leurs préoccupations, leurs opinions et leurs commentaires sur le projet. Leur intervention peut se faire sous forme de mémoire écrit aussi bien que de commentaires oraux. Dans cette deuxième partie, les représentants du promoteur et des services municipaux n'interviennent plus, bien qu'ils puissent être présents dans la salle. À la fin de la deuxième partie, un représentant du promoteur ou de la Ville peut demander à exercer un droit de rectification afin d'apporter une correction ou une précision sur des données factuelles. Ces deux parties sont séparées par un délai intermédiaire variable d'environ 21 jours pour permettre aux participants de préparer leur mémoire ou leur énoncé d'opinion.

Toutes les séances d'une consultation sont publiques. Elles doivent être tenues dans un lieu approprié et accessible à la population. Les séances sont enregistrées et, généralement, les débats sont pris en notes sténographiques rendues publiques avec la documentation.

Selon la nature ou la complexité des dossiers faisant l'objet des consultations, d'autres formules peuvent être utilisées, telles des colloques, conférences, séminaires, journées portes ouvertes, consultation en ligne, etc.

L'analyse et le rapport de la commission

À la suite de la consultation publique, la commission prépare un rapport qui est déposé au comité exécutif et au conseil municipal. Les rapports de l'Office comprennent habituellement une description sommaire du projet à l'étude ainsi qu'un résumé des préoccupations des participants. La commission complète ensuite son analyse et fait ses recommandations. Ce rapport est rendu public au plus tard dans les quinze jours suivant son dépôt au maire et au président du comité exécutif.

LE DÉROULEMENT TYPIQUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION STANDARD

Le président ouvre l'assemblée et expose le mandat confié à l'Office de consultation publique. Il présente les personnes affectées à la commission, notamment le ou les autres commissaires, et invite les responsables et les personnes ressources à se présenter.

Le président explique le fonctionnement de l'assemblée qui se déroulera en deux parties : la première est consacrée à la présentation du projet et aux questions des citoyens, et la seconde, à leurs commentaires et opinions. Les séances sont enregistrées et les enregistrements seront accessibles au public dans le dossier de documentation. De plus, les notes sténographiques des séances seront disponibles sous format écrit pour consultation ou en version électronique sur le site Internet de l'Office. Le président déclare qu'il ne permettra aucune forme de manifestation ni remarque désobligeante et ni propos diffamatoires, et ce, dans le but de favoriser des débats sereins.

À l'invitation du président, les responsables présentent le projet et expliquent le cadre réglementaire dans lequel il s'inscrit.

Le président annonce que les personnes désirant poser des questions doivent d'abord s'inscrire au registre et qu'elles peuvent maintenant le faire. Un participant peut intervenir plusieurs fois, mais il devra chaque fois se réinscrire.

Le président invite les personnes dans l'ordre d'inscription. Les questions sont adressées au président, qui les dirige au responsable ou aux personnes ressources pouvant y répondre. Le président et les commissaires peuvent poser toute question susceptible d'éclairer le public sur l'objet de la consultation.

Le président s'assure que toute question obtienne réponse. Si la réponse ne peut être donnée au cours de la séance,

elle devra être fournie par écrit dans les meilleurs délais et sera versée au dossier de documentation.

Le président met fin à la période de questions quand la liste des personnes inscrites est épuisée et qu'il n'y a pas d'information supplémentaire à obtenir.

Le président invite les citoyens à signifier au secrétariat de l'Office leur intention de présenter une opinion à la commission et les invite à la séance qui entendra les mémoires qui a lieu généralement trois semaines plus tard. Un participant ne peut intervenir qu'une fois pour présenter son opinion.

Le président invite les personnes dans l'ordre convenu au préalable entre les citoyens et le secrétariat de l'Office lors de leur inscription. Après chaque présentation, le président ou les commissaires peuvent poser des questions aux intervenants dans le but d'assurer une bonne compréhension des opinions exprimées.

À la fin de la séance, le président peut, selon les modalités qu'il établit, entendre un représentant du promoteur ou de la Ville qui souhaite rectifier des faits ou corriger des données objectives.

Une fois les opinions et commentaires entendus, le président déclare que l'assemblée publique est terminée.

ANNEXE IV

LISTE DES EMPLOYÉS ET COLLABORATEURS EN 2015



Employés

Louis-Alexandre Cazal
Luc Doray
Lizon Levesque
Élise Naud
Faustin Nsabimana
Jimmy Paquet-Cormier
Anik Pouliot
Gilles Vézina

Collaborateurs

Raphaëlle Aubin
Matthieu Bardin
Estelle Beaudry
Alain Benoit
Brunelle-Amélie Bourque
Richard Brunelle
Elisabeth Doyon
Julie Dubé
Louis Garneau
Alexis Gourde-Lamontagne
Guy Grenier
Félix Hébert
Félix Jobin

Laurent Maurice Lafontant
Philippe Leclerc
Christelle Lollier-Théberge
Patrice Martin
Denise Mumporeze
Youla Pompilus-Touré
Constance Ramacieri
Olivier Rinfret
Michael J. Simkin
Ginette Thériault
Nicole Uwimana
Stéphanie Wells



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Cours Mont-Royal
1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec)
H3A 1X6

Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556
info@ocpm.qc.ca

ocpm.qc.ca